

07/02/2022

PROGRAMME RÉGIONAL FEDER/FSE+ NOUVELLE-AQUITAINE 2021/2027

VERSION 2



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CCI	2021FR16FFPR005
Intitulé en EN	Programme Nouvelle-Aquitaine FEDER- FSE + 2021-2027
Intitulé dans la (les) langue(s) nationale(s)	Programme Nouvelle-Aquitaine FEDER- FSE + 2021-2027
Version	
Première année	2021
Dernière année	2027
Éligible à compter du	01/01/2021
Éligible jusqu'au	31/12/2030
N° décision de la Commission	
Date de la décision de la Commission	
N° de la décision modificative de l'État membre	
Date d'entrée en vigueur de la décision modificative de l'État membre	
Transfert non substantiel (article 24, paragraphe 5, du RDC)	Non
Régions NUTS couvertes par le programme (non applicable au FEAMPA)	Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes
Fonds concernés	<input checked="" type="checkbox"/> FEDER <input type="checkbox"/> Fonds de cohésion <input checked="" type="checkbox"/> FSE+ <input type="checkbox"/> FTJ <input type="checkbox"/> FEAMPA
Programme	<input type="checkbox"/> dans le cadre de l'objectif "Investissement pour l'emploi et la croissance" pour les régions ultrapériphériques uniquement

Partie 1

Stratégie du programme : principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées

Plus vaste région française de près de 84 000km², plus étendue que l'Autriche ou la Belgique et 7^{ième} région la plus vaste d'Europe, la Nouvelle-Aquitaine compte près de 6 millions d'habitants soit 9% de la population nationale.

Région aux territoires variés, elle fait face à de grands défis socio-économiques, environnementaux et climatiques d'ici le milieu du siècle à venir. Ces défis ont été bouleversés par l'impact de la COVID-19 dont les conséquences économiques, sociales et territoriales ne sont pas totalement mesurées.

Avec un PIB de plus de 177 Mds € en 2018, son économie se situe au 3^{ième} rang national et 14^{ième} au niveau européen ; mais, avec un PIB moyen par habitant égal à 89% de la moyenne européenne¹, et un taux de chômage de 7,9% en mars 2021 supérieur à la moyenne européenne (7,3 %).

Particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et à l'économie dépendante de la biodiversité comme l'illustrent les rapports de collectifs de chercheurs « Acclimaterra » en 2018 et « Ecobiose », en 2020, la région Nouvelle-Aquitaine fait face à des mutations socio-économiques et environnementales nécessitant d'être accompagnées.

Ce programme, construit à une échelle régionale nouvelle, en synergie avec les territoires, s'appuie sur des stratégies régionales déjà déployées pour le développement économique et l'innovation (SRDEII², SRESRI³), pour un aménagement durable et équilibré du territoire (SRADDET⁴), et, pour l'accompagnement de la transition globale face au changement climatique (NEOTERRA). Sa construction partenariale contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Union européenne pour la période 2021-2027 et à ceux des objectifs de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 reconnaissent la France comme un innovateur notable mais aux performances en matière d'innovation ou d'activité entrepreneuriale inférieures et inégales selon les territoires. Les potentiels régionaux doivent être pris en compte tout en recherchant à rapprocher leurs niveaux d'investissements.

L'effort de **R&D régional**, malgré une légère hausse constatée entre 2007 et 2015, reste bien en-deçà de la moyenne nationale. La faiblesse du nombre de chercheurs, deux fois moindre que

¹ [Regional GDP per capita ranged from 32% to 260% of the EU average in 2019 - Products Eurostat News - Eurostat \(europa.eu\)](#)

² Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

³ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

⁴ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)

la moyenne nationale est une des explications. 48% des sociétés néo-aquitaines de plus de 10 salariés sont considérées innovantes en 2016 (51% en France). Malgré une hausse de 20,4% de la part des emplois de haute technologie entre 2008 et 2018, et, la création de près de 1 300 start-up, la Nouvelle-Aquitaine se place loin derrière les régions leaders européennes : 98^{ième} sur 238 dans le classement européen de l'**innovation**. La répartition des dépenses de **R&D des entreprises et du secteur public (DIRD 2017)** montre que Nouvelle-Aquitaine pèse seulement 4,7% de la DIRD nationale (2,3 Mards € sur 50,6 Mards € pour la France) et montre une forte disparité territoriale.

La Nouvelle-Aquitaine poursuivra donc, avec le FEDER, l'amélioration de son potentiel de recherche publique, socle indispensable pour dynamiser l'innovation. Comblé le retard repose aussi sur le confortement de tous les maillons concourant à l'innovation : valorisation des recherches, notamment par les collaborations entre acteurs publics et privés, par l'incubation académique, et par un soutien accru à la maturation des projets.

Les capacités scientifiques et la production de la recherche sont également à mobiliser pour répondre aux défis à relever, rendus encore plus prégnants par la pandémie. Ceci conduit à reconsidérer l'ensemble des dimensions de l'innovation. Ainsi, au-delà des innovations technologiques conventionnelles, la dimension sociale de l'innovation doit être intégrée, à la fois comme facteur de développement de filières propres, telles que l'économie sociale et solidaire, ou le numérique éducatif, mais aussi en repensant l'approche classique des filières traditionnelles en s'appuyant sur tous les acteurs du territoire qui participent au processus d'innovation. Pour de meilleures performances, il conviendra d'accompagner particulièrement les acteurs du transfert de compétences et du soutien à l'innovation dans leur structuration, pour une meilleure relation aux acteurs économiques (entreprises et associations). Il s'agira aussi d'accompagner le confortement des filières, en particulier celles fragilisées par la crise, et d'accompagner le développement de nouvelles filières répondant aux enjeux des transitions à accélérer, avec une approche régionale voire nationale ou internationale.

Dotée de 6 universités et de prestigieuses écoles supérieures, 6^{ième} région française en nombre d'étudiants, la Nouvelle-Aquitaine présente un profil atypique. Malgré un très bon taux de réussite au baccalauréat, seulement 74,2% de ses bacheliers poursuivent des études dans **l'enseignement supérieur** contre 79,4% au niveau national. Les données par académie cachent de fortes disparités territoriales, avec une forte concentration des forces universitaires et scientifiques sur la métropole bordelaise avec près de 50 % des effectifs régionaux d'étudiants et aussi d'enseignants-chercheurs. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est également inférieure à la moyenne nationale : 26% contre 29%. Le déficit d'élèves ingénieurs est particulièrement prégnant : 4,3% contre 6,2% en moyenne nationale pour 2018-2019, alors que ces compétences sont recherchées dans l'industrie. 2^{ème} rang des régions les plus dynamiques en termes de progression des effectifs d'élèves ingénieurs, ce mouvement devra être soutenu notamment en accompagnant le développement de projets sur l'ensemble du territoire régional, en cohérence avec les besoins identifiés.

L'accès à l'enseignement supérieur doit donc être amélioré. Cela passe notamment par la transformation numérique des établissements du supérieur, indispensable en contexte de crise sanitaire, en assurant la robustesse et l'articulation des systèmes (réseaux, Datacenter, calculateurs, etc.) et de l'infrastructure des établissements (câblage VDI, WIFI), mais aussi en tirant parti des atouts du numérique pour étendre les offres de formation sur les territoires dans

une approche d'égalité d'accès et d'aménagement territorial. De la même manière, le développement des compétences passera par le soutien à la transformation de l'appareil de formation, notamment sur le numérique, afin de s'adapter aux besoins des acteurs économiques du territoire.

De manière plus globale, il conviendra d'accompagner la société dans son ensemble à mieux appréhender la science, ses applications et leurs impacts sur la société. Enfin, si la région se place au 6^{ème} rang national pour la création d'entreprises, seulement 1/3 des entreprises sont créées par des femmes d'une part, et pour une portion significative, les dirigeants sont âgés. La Nouvelle-Aquitaine visera donc à agir auprès des jeunes, et notamment auprès étudiants, pour développer l'envie d'entreprendre, mais aussi l'intérêt pour les filières d'études scientifiques.

La crise de la Covid-19 a permis de mesurer l'importance pour la résilience d'un territoire d'avoir un **écosystème numérique** performant : filière dynamique par essence, infrastructures en fibre optique déployées, appropriation des usages numériques par les entreprises et les citoyens en cours, services publics numériques performants notamment dans les domaines de l'éducation ou de la santé à déployer; comme le soulignent les « recommandations » Pays 2020.

Cette filière est sous représentée en Nouvelle-Aquitaine alors que de fortes perspectives à 5 ans avec création d'emplois qualifiés sont permises par un écosystème régional d'innovation dynamique. La maîtrise locale de certaines technologies futures sera donc importante. Par ailleurs, **la transformation numérique de l'ensemble des acteurs économiques** est à accélérer. Le besoin est fort pour toutes les entreprises quelles que soient leur taille ou leur stade de développement. La France se situe en deçà de la moyenne européenne concernant la transformation numérique des entreprises. Cette transformation numérique s'accompagne d'un enjeu lié à la cyber sécurité qui concerne aussi tous les acteurs publics et privés.

La France occupait, en 2018, la 13^{ème} place du classement DESI concernant les **services publics numériques**. Malgré une dématérialisation en cours des démarches administratives, il est nécessaire d'améliorer la qualité des services publics numériques. L'usage du numérique est disparate selon la taille des collectivités.

La santé et l'éducation présentent des enjeux sociétaux forts en matière de transition numérique, auxquels le programme apportera des réponses.

L'enjeu est tel pour l'enseignement, la recherche et la santé, qui verront leurs usages numériques exploser à l'avenir, qu'une action publique régionale d'envergure, spécifique, visant la maîtrise de réseaux en fibre optique (existants) sur du long terme, dans une logique de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages) est recherchée. Cette volonté stratégique de maîtrise des infrastructures télécoms pour les établissements scolaires, l'enseignement supérieur & la recherche et la santé permettra des usages performants sécurisés.

La maîtrise du numérique permet notamment de reconquérir des logiques économiques de proximité, mettant en lien producteurs, commerçants locaux et consommateurs notamment.

Ces priorités sont en phase avec les priorités de l'Agenda pour l'Europe.

S'agissant de la compétitivité des PME, la Nouvelle-Aquitaine a un indice régional⁵ la situant dans une position médiane en Europe. Son économie est marquée par une part importante de

⁵ Indice régional de compétitivité

l'économie présentielle (1,5 M d'emplois en 2016) et par une industrie représentant plus de 280 000 emplois dont près de la moitié dans l'agroalimentaire, le bois-papier, la métallurgie et les matériels de transport. Des filières à fort potentiel de croissance sont présentes : matériaux avancés, chimie verte et éco-procédés, cuir-luxe-textile, métiers d'art, photonique, numérique, santé et bien-être, silver-économie. Enfin, le tourisme est une filière stratégique : 110 000 emplois (5% de l'emploi régional) répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional. La région occupe, de plus, le 3^{ème} rang national en termes de fréquentation touristique.

Le **tissu entrepreneurial**, très dynamique avec un taux de création de 15.4% et un taux de survie à 3 ans de 75.9%, proche du niveau national, est composé essentiellement de PME. Les entreprises néo-aquitaines présentent des faiblesses à l'exportation et une forte concentration sectorielle : 4,5% d'entreprises exportatrices (6,6% France) en 2015 et 74% des exportations concentrées dans 6 secteurs d'activité (66% en France).

La crise sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité économique régionale, notamment un recul de la création d'entreprise (-10% en 1 an). Ses secteurs clefs : l'industrie, les services marchands notamment la filière tourisme ainsi que l'aéronautique et l'automobile, sont les plus affectés.

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 incitent à soutenir les actions renforçant la recherche et l'innovation ainsi que celles améliorant l'environnement des entreprises pour conforter leur compétitivité en France et à l'international. Pour les motifs exposés ci-dessus et en s'appuyant sur l'expérience de la période 2014-2020 (340 millions € de FEDER mobilisés), la Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses efforts sur la période 2021-2027.

Dans ce contexte de crise, la **croissance et la compétitivité de ses TPE et PME** seront renforcées par l'innovation, leur transformation numérique, leur transition énergétique et environnementale, par l'internationalisation, et par un partenariat renforcé avec les grands groupes et les ETI, locomotives de leurs filières. L'émergence et le développement des jeunes entreprises innovantes sera aussi favoriser en s'appuyant sur un écosystème dynamique et en attirera de nouvelles. Enfin, les entreprises vont devoir faire face aux enjeux de transition écologique mais aussi d'évolution des métiers et des compétences.

Le dynamisme du tissu économique doit être maintenu et cela passera par son renouvellement, par la création d'entreprises à potentiel, par la relocalisation ou l'implantation de nouvelles activités stratégiques pour nos filières d'excellence, notamment en structurant l'offre d'accueil, en soutenant les stratégies d'attractivité des territoires et en stimulant l'esprit d'entreprendre. En situation de crise, la cession-reprise des entreprises (TPE/PME) devra être d'autant plus accompagnée et sécurisée en améliorant et anticipant le processus de cession-transmission.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 mettent en avant la situation particulière de la France, l'un des dix États-membres comptant à la fois le plus grand nombre d'espèces menacées et de régions biogéographiques. Elles soulignent le besoin de cibler prioritairement les actions facilitant la transition énergétique et climatique et la nécessité d'efforts accrus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Nouvelle-Aquitaine sont supérieures à la moyenne nationale, avec 10 % des émissions nationales représentant 48,5 millions de tonnes équivalent CO₂/an en 2018. Elles sont essentiellement dues à une consommation d'énergies fossiles (57% en 2018).

Les secteurs des transports et du résidentiel représentent, à eux deux, près de 2/3 de la consommation régionale d'énergie finale (41% et 11%). Leur importance s'explique par le caractère très rural du territoire. Dans le cas du transport, il s'agit quasi exclusivement du mode routier, qui écrase tous les autres modes

Le poids du secteur résidentiel se justifie par les caractéristiques du parc de logements, à savoir en majorité des maisons individuelles relativement anciennes. Sur 297 800 logements sociaux, 30% est en étiquette énergétique D, E, F ou G.

L'industrie représente 10% des émissions avec une baisse significative de 49% depuis 1990 liée essentiellement à la désindustrialisation de la France et se concentre sur 200 sites industriels représentant 80% de la consommation du secteur. Aussi la relocalisation d'une partie de l'industrie nécessitera une transformation des modes de production en éradiquant l'utilisation des énergies les plus émettrices de GES.

Concernant la **dépendance énergétique régionale**, 87 % de l'énergie primaire a été consommée en 2018. Avec 96% de consommation de CO₂, le transport est quasi-exclusivement dépendant des énergies fossiles avec un mode routier prépondérant. Les autres principaux secteurs sont le résidentiel avec 28% et l'industrie avec 20%. La consommation énergétique finale a évolué en « dents de scie » au cours des dernières années, avec une légère baisse depuis 2005. En 2017, elle est en diminution de 4,4% par rapport à 2010.

La **production régionale d'énergies renouvelables** est en progression depuis 10 ans (+71% entre 2005-2017), avec une part dans la consommation finale brute d'énergie de 24% (16.5% au niveau national). Elle est dominée par les productions d'origine thermique (71% de la production). La biomasse représente quant à elle la première énergie renouvelable soit 76% de la production d'énergie renouvelable avec un fort potentiel de production de gaz vert (biométhane, ...). Concernant l'électricité renouvelable, avec 2,5GW, la Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région française en production solaire photovoltaïque.

NEOTERRA ambitionne d'aller jusqu'à 45% d'énergie renouvelable d'ici 2030 et la sortie totale des énergies fossiles pour 2050. Ces objectifs s'inscrivent dans ceux de la France qui veut produire davantage d'énergie renouvelable et améliorer son efficacité énergétique, pour réduire de 40 % les émissions de GES par rapport aux niveaux de 1990.

Afin de devenir une région plus verte et à faibles émissions de carbone, la Nouvelle-Aquitaine fait face à 2 grands défis : l'évolution des usages et la décarbonation des technologies de production d'énergie. Ceux-ci sont cohérents avec les objectifs du Pacte Vert Européen pour devenir le 1^{er} continent neutre d'ici 2050.

Pour encourager une **transition énergétique propre et équitable**, avec le soutien du FEDER, la Nouvelle-Aquitaine visera donc :

- ❖ Une modification profonde des usages, afin de diminuer les besoins en énergie :
 - En améliorant l'efficacité énergétique des parcs tertiaires (y compris les bâtiments publics) et résidentiels à la fois par un effet de massification dans leurs rénovations

comme d'expérimentation de nouveaux systèmes de construction intégrant des éco-matériaux et matériaux bio-sourcés.

- En soutenant la compétitivité énergétique des entreprises et développer parallèlement leur autosuffisance énergétique.
- ❖ Le développement massif de la production d'énergie renouvelable :
- Permettre de réduire la part des énergies fossiles, développer les énergies renouvelables et de récupération par la production de chaleur renouvelable et réseaux de chaleur et développer la production de gaz renouvelable,
 - Expérimenter la production d'électricité renouvelable en circuit court, favoriser la production et le stockage d'électricité à l'échelon local, promouvoir de nouveaux systèmes de gestion innovants.

La Nouvelle-Aquitaine est un espace particulièrement riche en espèces animales et végétales patrimoniales, emblématiques et même endémiques qui sont aujourd'hui menacées par des **pressions anthropiques**.

Alors qu'elle est facteur de régulation du climat, la biodiversité est également menacée par le **changement climatique**. La Nouvelle-Aquitaine est en effet l'une des régions françaises les plus impactées par le changement climatique, avec des températures qui ont augmenté de 1,4°C au cours du XXe siècle, et des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse).

Les liens de dépendance entre **la biodiversité** et les activités humaines ont été mesurés. Pour la santé des néo-aquitains, des écosystèmes riches et en bonne santé limiteront l'apparition de maladies, en maintenant les barrières biologiques, ou leur propagation au niveau local. Cela suppose de privilégier une adaptation au changement climatique, une reconquête de la biodiversité, ainsi qu'une sobriété et une durabilité des approvisionnements.

A cela s'ajoute une pollution des masses d'eau côtières liée notamment aux activités littorales : l'état écologique autour des grands estuaires (Gironde, Seudre, Charente...) s'est dégradé.

La **qualité des eaux et des milieux aquatiques** se détériore en effet. L'insuffisance chronique de la ressource en eau, fragilisée par les effets du changement climatique va accroître, dans les prochaines années, le déficit des bilans hydriques et hydrologiques. De plus, l'accroissement de population - actuel et à venir - que connaît la région accentuera les impacts sur la ressource.

La Nouvelle-Aquitaine est fortement **consommatrice de matières** (supérieur de 23% à la moyenne nationale). 675 kg de déchets ménagers et assimilés sont générés par les néo-aquitains en une année (contre 568kg au niveau national) et une bonne part d'entre eux n'est pas valorisée (55%). Alors que l'objectif de la loi, repris dans le Plan régional, est de diminuer de 10% en 2020 par rapport à 2010, la hausse observée entre 2010 et 2017 (+3%) s'accroît en 2018 (+2,5 % sur un an). Le développement d'une économie plus sobre, plus circulaire est à la fois un levier de création d'emplois (42 000 à 56 000 emplois estimés dont 13 000 dans le secteur du recyclage et des déchets, et plus de 146 structures de l'ESS), d'indépendance du territoire en limitant les importations de matières premières de plus en plus rares et coûteuses pour les entreprises, et, de réduction des externalités négatives sur l'environnement tant local (pollution de l'eau, de l'air, des sols) que global (émission de GES, surexploitation de ressources dans des pays tiers).

Pour soutenir sa transition écologique, la Nouvelle-Aquitaine, avec le FEDER, recherchera :

- à protéger les populations des risques côtiers, d'inondation, liées notamment au changement climatique, et des pollutions des eaux côtières (pollutions liées aux molécules émergentes), et anticiper ses conséquences sur les masses d'eaux côtières.
- à préserver sa ressource en eau par l'amélioration de la connaissance et l'anticipation des conséquences du changement climatique, améliorer la résilience de l'économie face à la raréfaction de la ressource en eau, réduire les pollutions liées aux perturbateurs endocriniens et aux molécules émergentes, restaurer les continuités écologiques et la conservation des espèces migratrices en situation les plus critiques.
- à arrêter l'érosion du vivant, préserver les espaces naturels et reconquérir la biodiversité par l'amélioration de la connaissance, notamment la biodiversité marine et les sols, la recherche de modèles économiques adaptés à la raréfaction des ressources naturelles et à l'érosion de la biodiversité, l'intégration dans les trames vertes et bleues locales, la conservation des espèces en situation les plus critiques, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration des continuités écologiques et préservation des espaces naturels, la reconquête de la biodiversité coordonnée dans le cadre de stratégies locales intégratrices.
- à prévenir et réduire la production de déchets pour limiter la consommation de ressources et réduire les pollutions, notamment pour les déchets les plus produits ou à fort impact environnemental : amélioration de la connaissance des gisements, flux et pratiques, prévention, changement de comportements, et valorisation des déchets produits, développement d'une offre régionale compétitive, et l'amélioration de la résilience de l'économie à la raréfaction des ressources.
- favoriser l'appropriation par les citoyens des enjeux environnementaux et la concertation dans la définition des politiques publiques, pour améliorer l'anticipation des changements, la prévention des risques, les changements de comportement et de pratiques en faveur de la transition écologique.

Les enjeux de cet axe s'appuient sur les stratégies régionales telles que le SRADDET et, « NEOTERRA ».

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains

Les transports en Nouvelle-Aquitaine représentent le 1^{er} secteur consommateur d'énergies et émetteur de GES. Au croisement des enjeux environnementaux, sociaux mais aussi économiques, la **mobilité constitue un levier réel de développement et d'aménagement durable du territoire.**

Les déplacements sur le territoire sont massifs sur les grands axes, autant touristiques vers le littoral et la montagne, que de marchandises vers les grands pôles économiques et les ports régionaux. De plus, le caractère très rural de la région et l'étalement urbain, provoquent un allongement des migrations pendulaires quotidiennes. 2 actifs néo-aquitains sur 3 travaillent dans une autre commune que celle de résidence et se déplacent à 81% en voiture. Les moyens de transports alternatifs à la voiture sont faibles avec un taux de 5,3 %, contre 7,8 % en France métropolitaine. Ce qui engendre une problématique prégnante de congestion et de saturation routière (autour de la métropole bordelaise et des grandes agglomérations).

Face à une telle situation, la Nouvelle-Aquitaine souhaite réduire fortement les trafics routiers en zone urbaine, en faveur d'une mobilité plus propre, mieux maillée et offrant des solutions alternatives adaptées aux besoins des territoires urbains.

Afin de réduire les émissions de GES et d'atteindre les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe, la Nouvelle-Aquitaine doit accroître d'avantage son réseau de mobilité urbaine propre et durable, et développer des projets ambitieux de report modal, notamment en :

- renforçant la multi modalité pour les besoins des territoires urbains, et l'accès aux services par le report modal de voyageurs et de marchandises.
- favoriser l'intermodalité durable
- poursuivre l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux pour permettre la complémentarité des modes de transport ;
- encourageant l'usage des modes actifs, partagés et solidaires (développement des usages du vélo, etc.).

Ces défis s'inscrivent dans les deux stratégies régionales fixant des objectifs à 2030, comme le fait l'Agenda pour l'Europe de la Commission. En effet, dans le SRADDET, l'une des principales orientations est de lutter contre la déprise et gagner en mobilité (se déplacer facilement et accéder aux services). Et, « NEOTERRA » affiche quant à elle comme objectif fort, la réduction de la dépendance à la voiture et aux véhicules polluants aussi bien pour les voyageurs que les marchandises.

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.

Les « rapports pays » 2019 et 2020 soulignent le besoin d'amélioration des compétences tout en se préparant aux impacts des transformations numériques et climatiques, l'existence de problèmes structurels du marché du travail et la nécessité de remédier aux inégalités socio-économiques en termes d'éducation et de formation. En effet, la France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées. Elle souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, et à un accès inégal à la formation continue.

Malgré un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale (7,5% fin 2019 contre 8,1%), la Nouvelle-Aquitaine présente un **profil atypique concernant la qualification** : une faible proportion des jeunes (15-24 ans) sortis du système scolaire sans diplôme (21,7%) mais une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (26%) inférieur à la moyenne nationale (29%) et une augmentation de la part des diplômés d'un CAP-BEP qui excède le taux national (27,6% contre 24,8%) traduisant un bas niveau de qualification de la population régionale.

Dans la région, la demande d'emploi reste durablement affectée par la crise. Au deuxième trimestre 2021, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories ABC) de plus de 50 ans est

supérieur de 5,2 % à son niveau d'avant-crise, contre un excédent de 2,5 % pour les moins de 25 ans et de 2 % pour les 25-49 ans. De même, la catégorie des demandeurs d'emploi d'un an ou plus reste particulièrement affectée : son volume est supérieur de 8 % à celui de fin 2019 (10 % au niveau national).

En Nouvelle-Aquitaine, les femmes représentent 54 % des demandeurs d'emploi de catégorie ABC (52 % en France). Au niveau régional comme au niveau national, la part des seniors est de 28 % tandis que celle des jeunes est de 16 %. Près de la moitié des demandeurs d'emploi (49 %) sont inscrits depuis plus d'un an.

La **répartition de l'emploi** n'est pas homogène sur le territoire. Les cinq principales zones d'emploi (Bordeaux, Limoges, Poitiers, Pau et Bayonne) concentrent en 2017 près de la moitié (49,1%) de l'emploi régional. Certains territoires et certains secteurs d'activité font face à une accentuation des difficultés de recrutement. 52% des projets de recrutement sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs néo-aquitains en 2019 (+2,7 points sur 1 an) contre 50% nationalement. Les plus fortes difficultés sont ressenties dans la construction (73% des intentions d'embauche jugées difficiles) et dans les métiers tels que les aides à domicile, conducteurs routiers, cuisiniers.

L'**offre de formation** est également marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural, influençant les parcours des jeunes. Comme déjà évoqué, le taux régional de poursuite d'études supérieures est plus faible que la moyenne nationale. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24 ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi et représentent plus de 100 000 jeunes dans la région. Seulement 21,7% des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme contre 23,4% en France de province mais avec des disparités infrarégionales marquées (proportion plus importante en Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse et Haute-Vienne).

Enfin, en cumul sur un an à la fin du 2^{ème} trimestre 2021 par rapport à la même période de l'année précédente, le nombre de créations d'entreprises (hors-micro entrepreneurs) a augmenté de 25,6 %. Cependant, cette tendance s'explique surtout par la vigueur des deux derniers trimestres 2020, tandis que les deux premiers trimestres 2021 montrent une dynamique plus atone. Les premiers chiffres sur le troisième trimestre 2021 présentent même une baisse du nombre de créations d'entreprises par rapport au deuxième trimestre, que ce soit dans l'industrie ou dans le tertiaire. Le vieillissement des chefs d'entreprise est plus avancé qu'au niveau national. En 2016, la région compte 93 400 chefs d'entreprises individuelles âgés d'au moins 50 ans, soit 45% de l'ensemble des entrepreneurs pour 43% en France métropolitaine. De même qu'avec 64 000 salariés de plus de 50 ans, c'est plus de 30% des effectifs de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine qui devraient cesser leur activité d'ici 2025. Ce secteur d'emplois non délocalisables représente en 2015, 223 000 salariés, soit 12% des salariés de la région (10,5 % au niveau national).

Afin de répondre aux besoins de son territoire et de ses habitants en **termes d'emploi et de formation**, les enjeux de Nouvelle-Aquitaine sont les suivants :

- ❖ favoriser l'orientation des publics et leur évolution professionnelle par un meilleur accès à l'information, une plus grande mobilité professionnelle, une meilleure sécurisation des parcours en évitant les ruptures et un accompagnement à la professionnalisation des acteurs.

- ❖ promouvoir et sécuriser l'insertion professionnelle par la formation tout au long de vie par un meilleur accès à la formation et à l'emploi via le développement des compétences et un accompagnement global des publics, par une meilleure promotion de l'alternance avec la volonté d'accompagner la transformation de l'appareil de formation notamment sur le numérique.
- ❖ renforcer le lien emploi/formation pour répondre aux besoins de développement des territoires par une meilleure identification des besoins des entreprises ou/par filières sur les territoires, le soutien aux projets d'initiatives territoriales favorisant l'implication des entreprises dans l'orientation et la formation professionnelle en faveur d'une meilleure adéquation des compétences.
- ❖ favoriser la création et le maintien d'emplois et d'activités des entreprises notamment dans le secteur de l'ESS par : un meilleur accès à l'information et à l'accompagnement de tous pour créer/installer son activité, l'accompagnement à la reprise, le soutien à l'amorçage de projets locaux et innovants, la professionnalisation des acteurs, le développement des coopérations et la mutualisation de moyens.

La politique de formation professionnelle de la Nouvelle-Aquitaine veille à une qualification accessible sur l'ensemble du territoire, à tous (quelle que soit l'origine géographique ou sociale des publics), choisie, souhaitée, en adéquation avec ses potentialités et ses compétences, et efficace qui mène à l'emploi.

Dans les SRADDET et SRDEII, l'une des principales orientations est de bien vivre dans les territoires : se former, travailler..., ce qui suppose de faciliter l'orientation et la formation tout au long de la vie, permettant à toutes et tous de se réaliser et d'évoluer professionnellement sans obstacle géographique ou financier et aux entreprises des territoires de trouver une réponse à leurs besoins de recrutement.

Les compétences et l'éducation sont les moteurs de la compétitivité et de l'innovation. Lever les obstacles à l'apprentissage et améliorer l'accès à une éducation et formation de qualité, faire évoluer la culture de l'éducation vers un apprentissage tout au long de la vie sont les termes de l'Agenda pour l'Europe dans lesquels s'inscrivent ces enjeux. Il s'agit globalement d'accompagner l'employabilité des néo-Aquitains par leurs montées en compétences ou en soutenant la création d'activités et donc d'emplois.

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux

Les « recommandations Pays » 2019 et 2020 mettent en avant la question prégnante des disparités socio-économiques entre les différents territoires français. La pandémie actuelle induit, comme l'a analysé récemment le Comité Européen des Régions, un risque important d'accroissement des inégalités régionales, aggravant d'une tendance déjà en hausse lente depuis plusieurs années entre les grandes villes et le reste du pays, et, entre les zones urbaines et les zones rurales.

La Nouvelle-Aquitaine connaît une croissance démographique plus rapide qu'au niveau national (+0,9 % contre +0,5 % en France), portée par le solde migratoire. On attend 1 million d'habitants supplémentaires d'ici 2050 concentrés sur les territoires littoraux. Et sa population est plus âgée que la moyenne : 62% contre 50% en France et 48% en UE.

Elle se caractérise par une **pluralité de territoires aux profils socio-économiques marqués** par la diversité de leur capacité productive, leur attractivité économique résidentielle et touristique, la vitalité de la consommation locale, le dynamisme des centralités et niveau de compétences de la population. Des caractéristiques structurantes peuvent être néanmoins soulignées :

- un **caractère rural assez marqué** avec une densité moyenne de 71 hab. /km² (contre 118 en France) : 54 % de la population vit dans une commune peu dense ou très peu dense (contre 35 % en France) quand 1/5 de la population vit dans l'aire métropolitaine bordelaise.
- une **armature urbaine relativement équilibrée** : 27 intercommunalités (Métropole, Communautés urbaines et d'Agglomération), 128 communautés de communes avec des villes et bourgs maillent le territoire, avec des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes. Ces territoires urbains contribuent tout particulièrement à la dynamique et l'attractivité régionale. 4% de la population régionale vit en quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un revenu annuel médian inférieur, avec un moindre accès à des équipements et moins mobiles.
- une haute et moyenne montagne avec **les Pyrénées** au sud et la montagne Limousine à l'est qui subissent une baisse de population depuis 1990, intensifiée sur la période 1999-2014 ainsi que des pressions anthropiques et climatiques

Enfin, la Nouvelle-Aquitaine est **au cœur d'espaces de coopération** favorisant les échanges et l'atteinte de ces objectifs. Elle partage avec les régions espagnoles frontalières non seulement ses enjeux de développement économique, de recherche et innovation, mais aussi ceux de mobilité et de lutte contre le changement climatique. De plus, sa longue façade littorale en fait un acteur important de la Stratégie Maritime Atlantique. Nombre de ses interventions actuelles ou futures sont en cohérence et concourent aux priorités de cette stratégie : économie bleue, compétences et métiers, énergies renouvelables et protection de l'environnement.

La Région et ses territoires ont fait l'expérience du développement local depuis de nombreuses années, en s'appuyant notamment sur les instruments européens. Il s'agit de considérer chaque territoire, comme contributeur du développement régional. Les ressources intrinsèques à chacun d'eux, les talents qui les animent, les savoir-faire et les pépites, les initiatives qui foisonnent doivent être stimulés, soutenus et mutualisés dans des modèles de développement soutenables, mobilisant la créativité, et encourageant l'expérimentation.

A cette fin, 4 priorités seront soutenues avec le FEDER :

- ❖ le renforcement et la pérennisation de l'ingénierie de projets dans les territoires, ainsi que la reconnaissance des compétences et de leur complémentarité,
- ❖ le renforcement de l'offre d'accueil, des talents et des compétences, pour une attractivité durable et équilibrée des territoires,
- ❖ la promotion des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transition, de nouveaux modèles économiques et de gestion durable des ressources,
- ❖ des actions ciblées sur le territoire du massif Pyrénéen, en faveur des dynamiques d'innovation et de reconversion du territoire.

Une attention particulière sera portée au maillage du territoire en services et réseaux, dans une logique de coopération et de participation citoyenne dans l'ensemble de ses composantes (urbain, rural, péri-urbain).

Ces priorités en cohérence avec les objectifs identifiés du SRDEII, du SRADDET et de « NEOTERRA », entrent en résonance avec le Pacte vert pour l'Europe, et serviront de guide aux actions soutenues par les fonds européens 2021-2027 au bénéfice des territoires.

Une gouvernance adaptée à la diversité des territoires sera mise en place, s'appuyant sur les principes suivants :

- une approche du développement local, à l'échelle des territoires de contractualisation de la Région, auxquels s'ajoute Bordeaux Métropole. L'intégralité de la Nouvelle-Aquitaine étant couverte par des contrats de territoire, l'ensemble du territoire aura donc accès à l'axe 5.
- le soutien aux stratégies locales de développement s'effectuera sous la forme du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL), s'appuyant sur un cadre multi-fonds intégrant l'OS5 du FEDER, LEADER et le FEAMPA (OS5 uniquement pour Bordeaux Métropole).
- Un appel à candidatures unique, intégrant l'ensemble des fonds mobilisés, sera proposé aux territoires concernés pour le portage de ces stratégies de développement local.

L'OS 5.1, visera les territoires intégrant une agglomération de plus de 100 000 habitants ou dont la population urbaine, selon l'approche Eurostat se basant sur les grilles de densité, est majoritaire.

Les priorités établies dans cet axe constituent le socle de la mise en œuvre du développement territorial intégré multi-fonds. Elles seront complétées selon les stratégies arrêtées par les territoires en s'appuyant sur les spécificités des autres fonds mobilisés : le développement rural pour LEADER et la croissance bleue durable pour le FEAMPA.

Des enveloppes seront réservées à chacun des territoires porteurs d'une stratégie de développement local. L'enveloppe affectée au titre des territoires urbains permet de respecter l'obligation de mobilisation de 8 % des crédits FEDER concernant le développement urbain durable.

Les territoires qui ne souhaiteraient pas s'engager dans le portage d'un DLAL pour le FEDER-OS5, pourront avoir accès à un système alternatif s'appuyant sur une gouvernance régionale, qui les associerait à la sélection des projets.

Les défis en matière de capacité administrative et de gouvernance

L'autorité de gestion se fixe un double objectif en matière de gouvernance et de mise en œuvre :

- ❖ Fluidifier la mise en œuvre des fonds européens et revaloriser l'image de l'Europe,
- ❖ Mettre en place une gouvernance efficace et partagée.

Malgré un effet levier reconnu, la génération 2014-2020 a mis en avant :

- ❖ un alourdissement de la complexité réglementaire et de la charge administrative tant du fait de dispositions européennes que nationales,

- ❖ une application inégale des règles liées aux marchés publics par les bénéficiaires du fait d'une absence de contrôle et d'information au niveau de l'Etat-membre qui engendre une insécurité des financements,
- ❖ une tendance à la sécurisation excessive avec un impact sur certains types de projets ou de porteurs,
- ❖ une dégradation de l'image de l'Europe et de ses financements, et, le développement d'un sentiment d'éloignement de certains porteurs de projets dans l'accès aux aides.

L'enjeu est double : simplifier pour le porteur et pour le gestionnaire, tout en sécurisant l'intervention des fonds européens et leur mobilisation régulière. A cette fin, l'Autorité de gestion développera :

- ❖ une animation sur les opportunités de cofinancement et une acculturation au montage de dossiers. Elle sera développée tout au long du programme pour faciliter sa mise en œuvre et accompagner les acteurs de terrain.
- ❖ une professionnalisation en continu de ses services,
- ❖ des outils à disposition des porteurs de projets leur donnant l'information nécessaire et les clefs de compréhension (guide, notice, vidéos...),
- ❖ le rôle d'accompagnement des services instructeurs auprès des bénéficiaires.

En matière de simplification, l'autorité de gestion s'engage à :

- ❖ rendre lisible pour les partenaires les niveaux de responsabilité des différentes réglementations et limiter le plus possible les règles introduites au niveau régional,
- ❖ généraliser l'utilisation des options de coûts simplifiés,
- ❖ utiliser l'ensemble des dispositions européennes portant simplification comme le recours à l'échantillonnage lors des contrôles par exemple,
- ❖ travailler avec les partenaires sur des pistes de rationalisation : montant plancher d'aide, limitation et optimisation des cofinanceurs et simplification des assiettes éligibles, nature des critères de sélection ou public visé, tout en veillant à la sélection de projets matures et à valeur ajoutée européenne, structurants et exemplaires, ou encore relevant de démarches intégrées et partenariales.

Enfin, l'autorité de gestion veillera à une implication en continu des partenaires tout au long du programme que ce soit en matière de sélection des opérations comme de suivi ; notamment dans la mise en œuvre de l'approche territoriale.

Tableau 1 Justifications des objectifs spécifiques

Objectif stratégique	Objectif spécifique ou priorité spécifique*	Justification (synthèse)
<p align="center">1/Une Europe plus compétitive et plus intelligente, par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC</p>	<p>1.1. Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</p>	<p>Effectifs de chercheurs (public et privé) deux fois inférieur à la moyenne nationale (2%o vs. 4%o) et part d'enseignants-chercheurs internationaux inférieure à la moyenne nationale (6,8% vs 9,1%)</p> <p>R&D faible : 1.3% du PIB en 2016 contre 2,23% en France et 2.03% niveau UE ; 8^{ème} région sur 14 en France et 116^{ème} sur 238 UE en dépenses de R&D publiques ; 9^{ème} région française et 110^{ème} européenne pour les dépenses R&D des entreprises et pour les brevets déposés à l'office européen indice 74,4 contre 100 en moyenne européenne).</p> <p>98^{ème} région innovante sur 238 (classement européen), loin derrière les régions leaders européennes (avec un indice synthétique d'innovation de 93,9 points.)</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement des capacités de recherche, en particulier la recherche appliquée publique, en lien avec les enjeux des filières du territoire - de rendre robuste l'écosystème de l'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs, - le développement de la collaboration acteurs publics / acteurs privés, en renforçant la structuration des filières économiques régionales et la performance des structures de transfert. - le renforcement de la compétitivité des entreprises par l'innovation, notamment collaborative <p>Ces actions conjointes contribueront à la croissance du potentiel de R&D en Nouvelle-Aquitaine en lien avec les enjeux des filières du territoire identifiées dans la S3 régionale.</p>
	<p>1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics</p>	<p>Une filière dynamique : 1280 établissements pour 17 000 salariés sous-représentée. En France, une transformation numérique des entreprises en deçà de la moyenne européenne, en termes d'outils et d'usages.</p> <p>47 % des PME de moins de 50 salariés et 63% des PME de plus de 50 salariés touchées par des cyberattaques en 2017, pour un coût moyen de 97 717 € (2018).</p> <p>Pour les pouvoirs publics, un enjeu de protection des données des citoyens. 70% d'augmentation de la part du numérique entre 2013 et 2020 et une explosion du trafic de</p>

		<p>données (+ 25% par an dans les réseaux et + 35% par an dans les Datacenter) ont conduit à une augmentation de l’empreinte énergétique directe du numérique de plus de 9% par an.</p> <p>Dans les secteurs de la santé et de l’éducation, l’usage des services en ligne se situe sous la moyenne européenne : en 2017, taux de recours de la population à des services de santé en ligne de 12 % (moyenne européenne de 18%), 34% des médecins généralistes déclarent avoir eu recours aux prescriptions électroniques (50 % au niveau européen).</p> <p>Pour les établissements scolaires, accès inégal en matière de connectivité aux infrastructures et disparités en termes d’équipement, de moyens et de ressources numériques.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra de développer les capacités numériques des entreprises, des établissements d’enseignement (scolaire, universitaire et de recherche), et, des services à destination des citoyens tout en veillant à une équité territoriale et sociale ainsi qu’à une sécurisation de la donnée et de sobriété numérique.</p>
	<p>1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d’emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs</p>	<p>177 Mrds PIB soit 7.5% du PIB - 3^{ème} économie de France avec un PIB par habitant de 28 800 €</p> <p>La Nouvelle-Aquitaine, 1^{ère} région agricole (120 000 emplois), se caractérise également par une industrie alliant secteurs de pointe et activités traditionnelles dont le nombre d’entreprises a augmenté de 12% entre 2010 et 2015 (9% au niveau national). Ce secteur doit faire face à une population dirigeante vieillissante (19.6% de plus de 60 ans en 2018, contre 12,7% en 2010), une part des exportations directes moins élevés et un niveau d’endettement légèrement supérieur à la moyenne nationale.</p> <p>Un fort dynamisme du tissu entrepreneurial régional identifié : 67 000 entreprises créées en 2019 (dont 38% de microentreprises) surtout dans les services marchands aux entreprises, puis le commerce, le transport, l’hébergement et la restauration, et, dans les services marchands aux particuliers, mais seulement 1/3 créées par des femmes. Ce tissu est plus émietté que la moyenne nationale : 2/3 des salariés employés dans un établissement < 100 salariés, contre 60 % en France métropolitaine. L’économie de proximité rassemble 50 % des entreprises et 42 % des emplois salariés, l’artisanat maille le territoire de manière plus dense que nationalement : 193 entreprises/10 000 habitants (France : 176), et enfin l’ESS est bien implantée (plus de 220 000 salariés). Entre 1000 et 1300 start-up ont été recensées également.</p>

		<p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'être plus compétitives en sortie de crise, - d'assurer un rôle de locomotive dans l'économie française tout en répondant aux défis européens et mondiaux. <p>Des instruments financiers à destination des PME et des petites entreprises de taille intermédiaire seront mobilisés, tant en matière de prêts, de garanties, et de levée de fonds pour répondre aux défaillances de marché identifiées dans le cadre de l'évaluation ex ante.</p>
	<p>1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise</p>	<p>6^{ème} région française en nombre d'étudiants</p> <p>Déficit de poursuite d'études supérieures des jeunes : 74,2% des bacheliers poursuivent des études contre 79,4% au niveau national avec de fortes disparités territoriales selon les académies : les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur variant fortement selon le type de territoire ou le profil du bachelier.</p> <p>Positionnement de la région en-deçà de la moyenne nationale pour les diplômés de l'enseignement supérieur : 41.1% des néo-aquitains âgés de 30 à 34 ans en 2016, contre 43.9% pour la moyenne nationale.</p> <p>Forte concentration des forces universitaires et scientifiques sur la métropole bordelaise qui concentre à l'échelle de la région 47,5% des effectifs étudiants et environ 50% des effectifs d'enseignants-chercheurs.</p> <p>6^{ème} rang national pour la création d'entreprises avec cependant des faiblesses : seulement 1/3 créées par des femmes, et des dirigeants âgés : 17% ont plus de 60 ans.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra, en lien avec les enjeux identifiés dans la S3 régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'inciter et de faciliter la poursuite d'études supérieures, notamment dans les filières scientifiques, - d'accompagner le développement des compétences pour les besoins des territoires par l'usage du numérique ou par le soutien de nouvelles offres de formation notamment en ingénierie, - de favoriser la transformation de l'appareil de formation en faveur d'une meilleure adaptation aux besoins en compétences des territoires - d'inciter les étudiants, et notamment les femmes, à choisir l'entrepreneuriat.

		Cet objectif sera aussi mobilisé afin de diffuser la connaissance des sciences et des techniques et de permettre la compréhension des enjeux de l'innovation.
2/Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et l'adaptation de celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable	2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	<p>Depuis 2010, la consommation régionale d'énergie finale à climat réel a diminué de 5,7 %. Corrigée des variations climatiques, la consommation régionale d'énergie finale a diminué de 0,6 %. L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 (SRADDET et feuille de route Néo-Terra) nécessitera des changements profonds dans les modes de production et de consommation.</p> <p>En 2018, le transport est le premier poste émetteur (41% des émissions). Il est la principale cause de pollution de l'air, dû à la croissance démographique (0,6 point par an en moyenne entre 2012 et 2017), la faible densité urbaine, la congestion des flux et l'étalement urbain.</p> <p>La baisse de consommation du secteur industriel (représentant 10%) est essentiellement due la désindustrialisation de la France.</p> <p>Le résidentiel couvre 11% des émissions de GES, la proportion de maisons individuelles est supérieure à la moyenne nationale (72% contre 56% en France). Le parc de logements est relativement ancien (54% des logements construits avant 1975).</p> <p>Le tertiaire (70% de l'emploi total en région) avec 8% des émissions, couvre plus de 65 millions de m². Les commerces et bureaux concentrent 54 % de la consommation énergétique et 39 % de cette énergie est consommée en électricité.</p> <p>Ces deux secteurs ont augmenté de 35% depuis 1990, notamment liées à l'attractivité du territoire régional.</p> <p>L'atteinte de l'objectif de réduction de 30% d'ici 2030 (SRADDET et feuille de route Néo-Terra) nécessitera des changements profonds dans les modes de production et de consommation. La mobilisation de cet objectif spécifique permettra donc de réduire les émissions tant régionales (50% de gains énergétiques d'ici 2050) que nationales et européennes (-40 % d'émissions par rapport aux niveaux de 1990, à l'horizon 2030).</p>
	2.2. Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	<p>Le SRADDET et la feuille de route « Néo-Terra » ont fixé des objectifs ambitieux en terme de production d'énergie renouvelable à horizon 2030 (respectivement 30% et 45 %).</p> <p>La production énergétique régionale d'origine renouvelable est majoritairement destinée à des usages thermiques (83,7 % en 2005 et 66,7 % en 2018). La production d'électricité d'origine renouvelable poursuit sa progression, mais elle est aujourd'hui freinée par la disponibilité du foncier, la complexité administrative de</p>

		<p>montage des projets et localement par des difficultés d'acceptabilité des projets. Enfin, depuis quelques années, on assiste à la mise en service d'installation de méthanisation dont le biométhane produit est injecté dans les réseaux de gaz ; si la production de cette filière ne s'élève qu'à quelques dizaines de GWh en 2018, la mise en service attendue de ce type d'installations fera sensiblement augmenter la part du biométhane injecté dans le mix renouvelable régional. Enfin la Région possède un fort potentiel (hors contraintes technico-économiques) de développement de la gazéification, de la pyrogazéification et du houlomoteur.</p> <p>L'augmentation de production d'énergie renouvelable est indispensable à la réduction des émissions de GES et à la diversification du mix énergétique.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de répondre aux enjeux identifiés et de poursuivre les actions menées sur la période 2014-2020 avec du FEDER.</p>
	<p>2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes</p>	<p>L'inaction (mesurées dans le rapport Acclimaterra) conduirait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une température moyenne en hausse d'environ 2° d'ici 2050, - des périodes de canicules 2 fois plus probables, - une élévation du niveau de la mer de 3mm/an depuis près de 30 ans, - et la disparition de 95% de la microfaune d'ici 2030, et de 50% de population d'oiseaux d'ici 2028. <p>Le changement climatique augmente donc les aléas naturels en intensité et/ou fréquence, que ce soit en termes d'érosion côtière, de submersion marine ou encore d'inondation. Avec 973 km de linéaire côtier et 2 massifs montagneux, présentant une fragmentation des vallées (tissu urbain, transport, évolution des activités), et une augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, augmentant les risques d'inondation notamment, la région est particulièrement exposée aux risques : une érosion côtière de 1 à 3m/an pour la côte sableuse et 20 cm/an pour la côte rocheuse en ex-Aquitaine, une élévation actuelle du niveau de la mer d'environ 3mm/an (estimation basse RCP 2.6 GIEC-entre + 0,3 m et + 1,5 m horizon 2100), et 16 TRI (territoires à risque important) de type aléa fluvial définis par la Directive Inondation répartis sur les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne.</p> <p>1^{ère} région boisée de France avec un rôle de stockage de carbone, de limitation de l'effet de serre et de réservoir de biodiversité, l'espace forestier est fragmenté et soumis à de</p>

		<p> multiples risques climatiques et sanitaires : incendie (1390 communes concernées en 2016), tempête...</p> <p> La mobilisation de cet objectif répondra, de manière stratégique et planifiée à la protection des populations face aux risques côtiers, d'inondations etc. mais aussi pour protéger les écosystèmes côtiers et marins, face aux pollutions des eaux littorales.</p> <p> Enfin, cet objectif facilitera la prise en compte de l'ensemble des risques naturels auxquels le territoire est exposé, par des approches transversales et concertées, contribuant à l'appropriation des enjeux par les acteurs du territoire.</p>
	<p>2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau</p>	<p> En Nouvelle-Aquitaine, l'état écologique des masses d'eau reste dégradé sous l'effet de diverses pressions altérations hydro-morphologiques, fragmentation des cours d'eau, pollutions, augmentation des problématiques liées aux micropolluants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 54% des masses d'eau de surface et 29% des masses d'eau souterraines en état moyen ou mauvais (2015) ; - 45% du territoire classé en zones vulnérables aux nitrates et 36% en risques pesticide, et d'une augmentation des pollutions (perturbateurs endocriniens, résidus pharmaceutiques...). <p> Au-delà des enjeux qualitatifs, 75% du territoire néo-aquitain est en insuffisance chronique de ressource en eau (1,2Mrds de m³ prélevés chaque année). Cet état va s'accroître avec les effets du changement climatique : évaporation croissante, modifications des régimes pluviométriques... .</p> <p> Or le développement socio-économique régional est dépendant de la ressource en eau : des prélèvements importants sont réalisés, de nombreuses activités économiques (aquaculture, agriculture, industries agro-alimentaires, tourisme...) sont dépendantes de la ressource en eau en qualité et en quantité.</p> <p> La mobilisation de cet objectif spécifique permettra donc à la Nouvelle-Aquitaine de préserver la ressource en eau, tant de manière qualitative que quantitative et ce dans un contexte de changement climatique. Cette mobilisation concourra également à adapter les usages aux pressions quantitatives par la sensibilisation mais également le changement de pratiques. Enfin, il s'agira également de maintenir les nombreuses espèces migratrices, patrimoniales, indicatrices du bon état du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.</p>

	<p>2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources</p>	<p>Même si l'état des lieux a révélé de nettes améliorations depuis 2010, de grandes marges de progression demeurent, notamment dans les domaines suivants :</p> <p><u>Bios déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 38 000 tonnes seulement collectées séparément (1% des DMA collectés) en 2018. • 82% des EPCI ont développé le compostage individuel mais parfois avec des faibles taux d'équipement : 1/3 des programmes à un taux d'équipement des maisons individuelles inférieur à 10% et 1/3 de plus inférieur à 20% <p><u>Déchets ménagers et assimilés</u> : avec un taux de 39 %, la valorisation est très inférieure à celle de nos voisins allemands (65 %) ou belges (50 %), ce qui engendre des nuisances locales ainsi qu'un gaspillage énergétique.</p> <p><u>Stockage des déchets non dangereux non inertes</u> :</p> <p>L'objectif de la loi de transition écologique, repris dans le PRPGD est de -30% en 2020 par rapport à 2010 et -50% en 2025 par rapport à 2010 or, l'évolution 2018-2010 est à la hausse avec +1%.</p> <p><u>Bois B</u> :</p> <p>En 2016, le gisement de déchets de bois de classe B est estimé à environ 345 000 tonnes en Nouvelle-Aquitaine. La très faible offre d'exutoires pour ce type déchets (seulement 2 installations en Nouvelle-Aquitaine) ne permet pas une valorisation à la hauteur de l'enjeu.</p> <p><u>Le plastique</u> les taux de collecte plafonnent. 20 % des emballages plastiques sont effectivement recyclés quand la moyenne européenne est de 30 %.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de tendre vers le « Zéro déchet » d'ici 2030 en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créant les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire, • incitant les entreprises et collectivités à s'engager dans une démarche concrète d'économie circulaire pérenne, • structurant des filières à fort enjeu de flux ou présentant de fortes opportunités de développement.
	<p>2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution</p>	<p>6 socio-écosystèmes majeurs en Nouvelle-Aquitaine : plaines agricoles, espaces viticoles, forêts, espaces pâturés extensifs et bocage, milieux aquatiques, territoires urbains et artificialisés. La Garonne : seul grand fleuve d'Europe de l'Ouest abritant l'ensemble des espèces de poissons migrateurs.</p> <p>Les milieux urbains concentrent 2/3 de la population régionale, en hausse de 0,7%/an depuis 1982, d'où une augmentation des surfaces artificielles. La Nouvelle-Aquitaine est devenue la 1ère région consommatrice</p>

		<p>d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Au cœur des territoires urbains se trouvent également des espaces naturels bénéfiques (régulation thermique, qualité de l'air, écoulement des eaux, attractivité), qu'il convient de préserver et restaurer.</p> <p>Le lien d'interdépendance entre les territoires ruraux-périurbains-urbain via les services écosystémiques rendus par la nature est à prendre en compte : production de biomasse alimentaire et non alimentaire, régulation hydrique, stockage de carbone...supportés essentiellement par les territoires ruraux et en tout ou partie mobilisés par les territoires urbains.</p> <p>La biodiversité est menacée par des pressions anthropiques : fragmentation et destruction des habitats, surexploitation des ressources naturelles, pollutions (sols, air, pollutions sonores et lumineuses), dissémination d'espèces exotiques envahissantes... et par le changement climatique alors qu'elle est facteur de régulation du climat. (ex. disparition alarmante d'espèces : -80% des perdrix en 20 ans, estimation à -95% de microfaune d'ici 2030).</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de participer à l'arrêt d'érosion du vivant, de préserver les espaces naturels et de reconquérir la biodiversité afin d'atteindre notamment une zéro destruction nette de zones humides, avoir aussi 1 000 territoires engagés dans la préservation de la biodiversité et un doublement des surfaces en maîtrise foncière sur les zones prioritaires.</p>
	<p>2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone</p>	<p>Les rocades des aires urbaines sont saturées par les poids lourds en Nouvelle-Aquitaine, pouvant atteindre une augmentation, sur les 20 dernières années, jusqu'à 75% de leur trafic (dans le cas de Bordeaux, 3^{ème} ville la plus congestionnée de France). Par ailleurs, on recense une augmentation des déplacements individuels par la voiture de l'ordre de 40%, par rapport à 2010.</p> <p>Dans ce contexte, il est indispensable de repenser complètement la mobilité urbaine des voyageurs et des marchandises. La Région doit donc impérativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer massivement le report modal, par des solutions innovantes et multimodales pour les voyageurs et les marchandises ; - soutenir le développement des modes alternatifs et partagés, et encourager la mobilité douce, notamment pour le dernier km. <p>Ces objectifs doivent en outre, penser une offre de transport répondant aux enjeux des différentes zones</p>

		<p>urbaines, et s'interconnectant dans une armature régionale des déplacements du territoire de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>La mobilisation de cet objectif est primordiale à la Nouvelle-Aquitaine, afin de réduire la part du mode routier permettant ainsi de diminuer efficacement et durablement les émissions de GES et la pollution de l'air en zone urbaine.</p>
4/Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux	4. a FSE- Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;	<p>En 2014, les demandeurs d'emploi représentaient 27% des créateurs d'entreprise en Nouvelle-Aquitaine. Le profil des demandeurs d'emploi ayant validé un projet de création d'entreprise auprès de Pôle emploi se démarque de celui de l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi : moins féminisé, moins jeune et plus qualifié. Les secteurs du commerce, des services aux entreprises et de la construction englobent la moitié des entreprises créées par les demandeurs d'emploi.</p> <p>L'accompagnement à la création d'activités demeure une réponse à l'accès à l'emploi à travers non seulement l'accompagnement à l'entrepreneuriat des publics mais également l'accès et la coordination des dispositifs sur le territoire.</p> <p>L'Economie Sociale et Solidaire qui a mieux résisté à la crise (+20% d'emplois entre 2005 et 2015) a montré sa capacité à inventer de nouveaux modèles économiques qui constituent des solutions concrètes notamment en termes d'accès à l'emploi.</p> <p>La mobilisation de cet objectif permettra de soutenir le maintien et la création d'activité y compris dans l'ESS (qui permet la création d'emplois non délocalisables important pour l'économie régionale) et l'accompagnement à la reprise d'activités.</p>
	4.e. FSE Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés	<p>L'offre de formation est marquée par des disparités territoriales, avec une offre moins diversifiée en milieu rural. 46 % des 18-24ans déclarent avoir renoncés à une formation ou à un emploi, témoignant de difficultés en termes de mobilité. Il est donc essentiel de pouvoir favoriser l'accès à l'orientation des publics pour répondre à ces inégalités.</p> <p>En Nouvelle-Aquitaine, 30% des effectifs lycéens s'inscrivent dans la voie professionnelle. 8% des apprentis de la France métropolitaine sont en Nouvelle-Aquitaine avec une forte progression de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (+15% entre 2005 et 2014).</p>

	<p>dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages;</p>	<p>Comme déjà indiqué, le taux de poursuite d'études supérieures est plus faible dans la région qu'en moyenne nationale : 74% contre 79% en France métropolitaine. Par ailleurs et comme au niveau national, 17% des 15-24ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi, et, représente plus de 100 000 jeunes.</p> <p>L'accompagnement à la sécurisation et à la réussite des parcours est une des réponses. L'objectif est de pouvoir lutter contre le décrochage universitaire, et, de pouvoir remobiliser une partie du public en rupture avec le système.</p> <p>De manière transversale, la mobilisation de cet objectif permettra de favoriser l'orientation des publics et leur évolution professionnelle.</p> <p>Certains territoires rencontrent des difficultés de recrutement. Trois grands types de difficultés sont évoqués par les recruteurs : la pénurie des candidats, l'inadéquation de leur profil (manque d'expérience, de diplôme, de motivation) et la nature du poste proposé (distance, horaire, pénibilité...).</p> <p>Les évolutions régionales en termes d'emploi et d'éducation, conduisent à favoriser le développement des initiatives et des expérimentations notamment sur les territoires ruraux afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de rendre l'entreprise accessible aux publics les plus proches de l'emploi, - que les parcours de formation répondent aux besoins des entreprises dans le sens de l'évolution attendu des compétences.
	<p>4.g : Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées</p>	<p>Le nombre d'offres d'emploi sur le territoire a baissé de 26 % en juillet 2020 (par rapport à juillet 2019), pour diminuer encore de 12 % en août 2020 par rapport à août 2019. Ce recul est inégal sur les territoires et se retrouve le plus en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Les secteurs les plus fortement touchés sont le commerce, les transports et logistique, l'industrie et les supports à l'entreprise.</p> <p>Après des hausses historiques des mois de mars (+3%) et d'avril (+4,1 %) le chômage a poursuivi sa progression en Nouvelle-Aquitaine avec une augmentation des demandeurs d'emploi (cat ABC) de 1,2% à fin mai soit plus de 35 000 personnes de plus qu'il y a un an. La tendance est identique au niveau national et les prévisionnistes tablent sur une augmentation d'1 Million de chômeurs supplémentaires d'ici la fin de l'année.</p> <p>Cette situation a mis en évidence l'effet amortisseur de la formation, et, les mutations qui traversent le secteur de la formation ont été accélérées par la crise.</p>

	<p>sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;</p>	<p>L'accès à la formation notamment auprès de deux types de public doit être favorisé: les publics les plus vulnérables et les demandeurs d'emploi prêts à l'emploi. La lutte contre l'illettrisme ou l'illectronisme et l'acquisition de compétences immédiates par exemple constituent des solutions concrètes. De même un besoin croissant dans le domaine du sanitaire et social avec des enjeux multiples liés aux mutations sociales, économiques et démographiques est identifié. En effet, plus de 240 000 personnes exercent aujourd'hui un métier dans ce secteur, soit un actif néo-aquitain sur dix.</p> <p>L'offre de formation doit permettre de répondre à tous les besoins à la fois du public mais également des acteurs économiques. De manière complémentaire, il est donc important de soutenir la transformation de l'appareil de formation à ces nouveaux enjeux.</p> <p>La mobilisation de cet objectif spécifique permettra de soutenir et sécuriser l'insertion professionnelle par la formation tout au long de la vie.</p>
<p>5/ Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales</p>	<p>5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines</p>	<p>La mobilisation de cet objectif permettra de réduire les disparités territoriales constatées dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dynamiques démographiques contrastées dans les grandes villes et villes moyennes et une attractivité des communes périphériques au détriment des villes-centres touchées par la dévitalisation commerciale, - des dynamiques d'attractivité, d'accès aux services et d'innovation à renforcer, - la réduction des inégalités socio-économiques au sein des territoires urbains, notamment dans les quartiers politique de la ville et entre les villes du territoire. <p>Avec l'objectif 5.2, il vise à tenir compte des problématiques communes aux territoires urbains et ruraux, comme le logement (11 % de logement sociaux contre 17 % au niveau national, déqualification du parc dans certaines villes et secteurs ruraux, surreprésentation des résidences secondaires), de la vacance commerciale (supérieur à 15 % à Libourne, Marmande, Guéret, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot) ou encore de la mobilité (46% des 18-24ans habitant dans un QPV déclarent avoir renoncé à une formation ou à un emploi).</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre le creusement des écarts relatifs à l'emploi, depuis la crise de 2008 (par exemple une hausse du nombre d'emploi de 5,2 % entre 2007 et 2012 en Gironde), et à la concentration des emplois et de la population dans la métropole bordelaise et

		<p>sa zone d'emploi (24% de la population et 22 % de l'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - de renforcer l'attractivité durable des territoires, des compétences talents et des expertises ; - d'accompagner des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions (économiques, climatiques, ...), <p>et de réduire les inégalités d'accès aux services et à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional et à tous (éducation, formation, enseignement supérieur, culture, santé, logement, sport, loisirs,...), y compris via les outils numériques.</p>
	<p>5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines</p>	<p>La mobilisation de cet objectif constitue une réponse aux disparités territoriales constatées dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accès aux services et des dynamiques de développement inégaux, défavorables pour les secteurs ruraux les moins denses, éloignés du littoral et des principaux pôles urbains. Satisfaisant globalement (8ième région pour le temps d'accès médian aux services,) il est en revanche, limité pour le numérique et très hétérogène pour les soins, l'offre étant très liée à la densité des territoires. - des espaces de montagne avec les Pyrénées au sud et la montagne Limousine à l'est (448 communes relevant de la loi Montagne). <p>Avec l'objectif 5.1, il vise à tenir compte des problématiques communes aux territoires urbains et ruraux, comme la question du logement (11 % de logement sociaux contre 17 % au niveau national, déqualification du parc dans certaines villes et secteurs ruraux, surreprésentation des résidences secondaires), de la vacance commerciale (supérieur à 15 % à Libourne, Marmande, Guéret, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot) ou encore de la mobilité.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de lutter contre le creusement des écarts relatifs à l'emploi, depuis la crise de 2008 (par exemple une hausse du nombre d'emploi de 5,2 % entre 2007 et 2012 en Gironde), et à la concentration des emplois et de la population dans la métropole bordelaise et sa zone d'emploi (24% de la population et 22 % de l'emploi. - de renforcer l'attractivité durable des territoires, des compétences talents et des expertises ; - d'accompagner des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale tenant compte des enjeux de transitions (économiques, climatiques, ...), et de réduire les inégalités d'accès aux services et à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional et à tous (éducation, formation, enseignement supérieur,

		culture, santé, logement, sport, loisirs,...), y compris via les outils numériques
--	--	--

Tableau 1 T:
Structure du programme

Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER).

1.1 Développer et Améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (FEDER)

2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

2.2. Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés
--

2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau
--

2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains (FEDER)

2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone

Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)

4.a FSE- Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

4.e. FSE Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages;

4.g. FSE Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines

5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines

Partie 2 : Description des axes

Axe 1 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Types d'actions correspondants

L'amélioration du potentiel de recherche passera par la croissance des moyens alloués à la recherche afin de permettre le développement des capacités scientifiques, socle indispensable pour dynamiser l'innovation et éviter le décrochage technologique, en lien étroit avec les enjeux identifiés dans la S3 et la stratégie régionale mise en œuvre en matière de R&I sur le territoire à travers les différents schémas régionaux.

La faiblesse du quota d'enseignants-chercheurs internationaux en Nouvelle-Aquitaine (6,8% contre 9,1% au national) est une des causes du déficit d'innovation constaté. Pour y remédier, il convient d'attirer en région des enseignants-chercheurs en mettant en place les conditions d'un environnement de recherche propice et d'un écosystème d'accompagnement des projets à chaque étape. Il conviendra également d'affirmer les liens entre la recherche et le monde socio-économique en tenant compte des enjeux pluriels du contexte de crise et d'avoir une attention particulière aux programmes d'innovation non technologique.

A cette fin, il s'agira de :

- **Développer les capacités de la recherche publique et sa valorisation en lien avec les besoins des filières du territoire identifiées dans la S3 :**
 - programmes structurants des laboratoires de recherche publique : infrastructure, équipements de recherche, programme de chaire,
 - grands équipements scientifiques structurants (plateformes ouvertes collaboratives, plateaux scientifiques, technologiques, etc.), bâtiments et locaux scientifiques, acquisition et mutualisation d'équipements de recherche,
 - incubation académique et de maturation de projets issus ou en lien avec des laboratoires publics et toute autre forme de valorisation des recherches, accompagnement des structures d'appui.
- **Développer la collaboration acteurs publics / acteurs privés, pour créer une dynamique d'innovation en soutenant :**
 - mutualisation d'équipements de recherche et création de laboratoires communs,
 - projets de R&D collaboratifs,

- création et/ou mutualisation de services d'appui.
- **Renforcer l'innovation, prioritairement collaborative des entreprises dans les domaines de spécialisation intelligente :**
 - programmes innovants des entreprises (investissements R&D, immobilier, matériels),
 - programmes de R&D collaboratifs (dont grandes entreprises).
- **Consolider l'écosystème d'innovation régional par l'animation et la coordination des acteurs de l'innovation :**
 - programmes d'actions des structures d'interface entre formation, recherche et entreprises,
 - programmes d'animation et mise en réseau,
 - services d'appui à l'innovation dans les entreprises.
- **Renforcer la performance des structures de transfert et d'innovation (CRT, CRITT,...) par :**
 - le développement de programmes scientifiques, technologiques et non technologiques, et l'accompagnement de la montée en compétence,
 - la construction et l'aménagement d'infrastructures adaptées (immobilier, mobilier).

Principaux groupes cibles/bénéficiaires :

Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur, CHU
Centres de transfert en innovation
Structures d'accompagnement à la maturation/valorisation/incubation,
Entreprises, associations, fondations
Collectivités territoriales et leurs groupements, organismes consulaires
Pôles de compétitivité, clusters, pôles d'innovation

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Dans le cadre de cet objectif spécifique, l'Autorité de gestion veillera que les projets immobiliers, d'équipements et de matériels soient cohérents avec les objectifs de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs

« Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.1	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien	entreprises	340	1700
1	1.1	FEDER	Transition	RCO06	Chercheurs travaillant dans des structures de recherche bénéficiant d'un soutien	chercheurs	226	2150

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
1	1.1	FEDER	Transition	RCR102	Emplois de recherche créés dans entités bénéficiant d'un soutien	emplois	0	2021	224	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	4	50 000 000
1	FEDER	Transition	1.1	6	10 000 000
1	FEDER	Transition	1.1	28	53 441 860
1	FEDER	Transition	1.1	10	11 974 419
1	FEDER	Transition	1.1	26	10 083 721

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	01	135 500 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	Sans objet	135 500 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	Sans objet	135 500 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.1	3	135 500 000

1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

Types d'actions correspondants

En articulation avec les autres politiques européennes, nationales, régionales et locales, cet objectif spécifique permettra à la Nouvelle-Aquitaine de répondre aux enjeux de développement des capacités numériques des entreprises tout en veillant à une sécurisation de la donnée et à tendre vers une sobriété numérique.

Résultats attendus :

- Hausse des usages avancés des technologies numériques par les entreprises et les administrations publiques pour le développement de nouveaux services en direction des usagers
- Accroissement du nombre d'entreprises ayant réalisé leur transition numérique
- Création de valeur pour les entreprises
- Montée en compétences des dirigeants et des salariés d'entreprises, des agents publics des établissements publics y compris sur les enjeux de la cybersécurité
- Création de nouveaux emplois

L'accompagnement à la transformation numérique de l'ensemble du tissu économique est un enjeu important du programme 2021-2027 mais celui de la sphère publique et des citoyens l'est également.

Le numérique au bénéfice des entreprises :

- Actions relatives à la mise en place de pôles d'innovation numérique locaux (coopération régionale multi-partenaire),
- Actions de sensibilisation, d'animation collective et d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises (y compris dans sa composante cybersécurité ou numérique responsable ou d'expérimentations de numérisation de processus),
- Actions de transformation numérique d'une filière d'activité économique,
- Programme de libération du code source de certains logiciels ou développements de logiciels libres par des entreprises,
- Actions globales de diagnostic,
- Actions de soutien aux Marketplace / commerce de proximité – produits locaux. (Projets de développement, de promotion),

Diagnostiques préalables ou chèques transformation numérique (hors Dispositif « Usine du futur ») : financement de prestations de service et d'équipements au bénéfice des entreprises, à titre individuel, pour le développement et l'intégration d'outils numériques dans leur activité.

Le numérique au service des citoyens et des services publics

- Dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la santé : actions régionales visant la maîtrise de réseaux en fibre optique (existants) sur du long terme, dans une logique de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU) grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages),
- Expérimentations de technologies avancées contribuant à faire émerger de nouveaux usages et services ; ou associant usages innovants et technologies avancées et impliquant des compétences d'entreprises, d'équipes de recherche, de collectivités, d'associations, de citoyens dans les territoires dans une démarche collaborative et dans une optique de généralisation sur le territoire,
- Actions de développement des services et usages numériques prioritairement dans les domaines de l'éducation et de la santé mais aussi dans les domaines de la culture, du tourisme, du transport, du sport ou encore de l'habitat social afin de déployer un service public numérique territorial performant.
- Actions de développement de projets innovants autour de la donnée par les administrations (contenus, technologies, usages, gouvernance, organisation de l'écosystème) : donnée territoriale, datacenter régional hautement sécurisé pour l'hébergement et la gestion de données stratégiques, open-data, plateformes de services mutualisés au service du citoyen et de l'attractivité des territoires ruraux, Système d'Information Géographique mutualisé.
- Actions permettant le développement de projets de "smart territoires" associant transition sociale et économique, transition écologique et transition numérique, à travers des démarches de co-construction ; systèmes d'information territoriaux multi-acteurs reposant sur la dématérialisation des services du territoire,
- Stratégie de territoire numérique responsable : actions territoriales articulées et coordonnées par un Département ou un EPCI concourant au développement d'un numérique responsable, soutenant les démarches de sobriété numérique. Sensibilisation, animation, actions territoriales sur les cycles de vie des équipements numériques, l'écoconception des applications et logiciels etc...,
- Actions de soutien aux structures publiques dans le déploiement ou le développement de logiciels libres ou briques de logiciels libres, mutualisés, dans une logique d'interopérabilité et de maîtrise des données, notamment au service des petites communes et donc des citoyens,
- Actions de sensibilisation aux cyber-menaces, d'accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts, la réalisation de tests d'intrusions et le déploiement de solutions de cyber sécurité pour les acteurs publics et privés du territoire régional.

Pour ces actions au service des citoyens et des services publics, les projets seront soit structurants et impacteront un large panel d'acteurs publics et privés ou une importante population cible, soit particulièrement innovants et les conditions du déploiement futur de ces services numériques seront alors analysées.

Principaux groupes cibles :

Entreprises (au sens européen).

PME, ETI et TPE pour lesquelles leur transformation numérique revêt un enjeu stratégique majeur.

Tous les secteurs d'activité sont visés. Les entreprises de la filière numérique ou utilisant déjà massivement les outils numériques ne sont néanmoins pas prioritaires. Les bénéficiaires seront appelés à témoigner auprès de leurs pairs de la mise en œuvre effective de leur transformation numérique engagée.

Associations, groupement de coopération, GIE, GIP. Collectivités territoriales, EPCI, syndicats mixtes.

Etablissements publics.

Fondations.

Universités

Bailleurs sociaux.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Les mesures prises dans le cadre de cet objectif spécifique ont pour objet notamment :

- de lutter contre la fracture numérique du territoire néo-aquitain en soutenant des actions permettant le développement numérique des services publics et une meilleure accessibilité aux citoyens quel que soit leur positionnement sur le territoire.
- de participer aux objectifs de développement durable par le soutien à des actions numériques « responsables »

Et ceci en lien avec les actions cofinancées par le FSE + participant à renforcer les compétences numériques des néo-aquitains

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux : NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.2	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	300	1000
1	1.2	FEDER	Transition	RCO14	Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	Organismes publics	5	15

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
1	1.2	FEDER	Transition	RCR13	Entreprises atteignant une forte intensité numérique	Entreprises	0	2021	51	MDNA	
1	1.2	FEDER	Transition	RCR11	Nombre de personnes utilisant des services, applications ou processus numériques publics nouveaux	Utilisateurs annuels	0	2021	600 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	15	1 000 000
1	FEDER	Transition	1.2	16	7 179 981
1	FEDER	Transition	1.2	17	611 020
1	FEDER	Transition	1.2	19	5 754 545
1	FEDER	Transition	1.2	13	9 000 000
1	FEDER	Transition	1.2	33	6 000 000
1	FEDER	Transition	1.2	36	6 454 454

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	01	36 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.2	03	36 000 000

1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs

Types d'actions correspondants

La crise sanitaire risque d'affecter durablement les TPE et PME régionales qui dans un contexte de fortes incertitudes sur l'évolution de leur environnement (marché, concurrence, chaîne de valeur, accès au financement, marché de l'emploi, etc.) et la viabilité de leur activité, vont devoir s'adapter pour trouver de nouveaux relais de croissance, améliorer leur compétitivité, développer leur capacité d'innovation et accélérer leur transformation. Dans ce contexte, il s'agit d'engager une politique volontariste d'accompagnement des entreprises, en particulier des filières stratégiques régionales, durant les phases clés pour leur développement (création, développement, cession/transmission) à travers un soutien individuel aux projets et la mise en place d'un écosystème performant. Les actions viseront le :

Soutien au développement de la compétitivité des TPE/PME :

- Actions collectives ou programmes d'actions visant à diversifier les activités et à élargir les marchés (agences, consulaires, fédérations professionnelles, groupement de PME, ...);
- Investissements des PME liés à la modernisation, au développement, à l'industrialisation, à la mutation ou diversification des appareils productifs intégrant notamment les enjeux de la transition numérique, écologique et énergétique et à l'implantation ou la relocalisation de nouvelles activités. Les projets accompagnés pourront prendre la forme de programme d'investissement matériel, immobilier, d'ingénierie, de conseil...
- Développement de nouveaux produits et services, de nouveaux process et organisation des TPE/PME y compris start-up ;
- Soutien aux expérimentations dans le cadre de l'innovation sociale ;
- Actions collectives de structuration de filières d'excellence, et d'initiatives contribuant au renforcement de l'écosystème régional (structuration de filières émergentes, rapprochement inter-filières, regroupement de clusters, clubs d'entreprises territoriaux...);
- Soutien aux démarches d'innovation collaborative (open innovation) notamment celles favorisant les partenariats entre start-up et PME ;
- Expérimentations territoriales portant sur, des lieux d'innovation (animation, incubateur, accélérateur, co-working, living lab, fablab, tech shop, centres de développement technologique, plateformes techniques mutualisées, ...);
- Actions de sensibilisation, de communication, de mise en relation, de professionnalisation et d'outils/équipements favorisant la montée en compétences des entreprises notamment des dirigeants ;
- Actions collectives favorisant l'internationalisation des entreprises et des filières (développement des pôles, clusters, salons...);

- Développement/abondement d'instruments financiers permettant de financer la croissance des entreprises, le développement à l'international par le renforcement des fonds propres (prêt, garantie, capital investissement, ...).

Soutien à la création d'entreprises à potentiel et à l'implantation/ la relocalisation de nouvelles activités stratégiques :

- Actions de marketing territorial (étude, communication, animation, observatoire économique, ...);
- Actions dédiées à la structuration, au développement de l'offre (stratégie foncière, étude d'aménagement, études de programmation économiques, ...) et au soutien de requalification des zones d'activités à vocation industrielle;
- Actions visant à renforcer les structures de développement économique territoriales sur la compétence attractivité (ex : EPCI, consulaires, GIP, associations...);
- Financement des jeunes pousses innovantes (start-up) et jeunes entreprises dans le déploiement de leur activité et démarches d'innovation (matériel et immatériel);
- Programmes d'actions et investissements des acteurs de l'écosystème d'accompagnement à la création (technopole, incubateur, accélérateur de croissance, pépinière...);
- Actions d'animation, de structuration de l'écosystème régional d'accompagnement à la création d'entreprise, y compris innovante;
- Actions favorisant les mises en relation entre entreprises (salon professionnel dédié, convention d'affaires, plateforme de mise en relation, ...);
- Développement/abondement d'instruments financiers permettant de soutenir les phases d'amorçage, d'accélération, l'innovation des start-up /jeunes pousses, la création d'entreprises (prêt, garantie, levée de fond...).

Soutien à la cession-transmission des entreprises

- Actions de sensibilisation à la transmission d'entreprises (inciter les chefs d'entreprises à céder leur entreprise, identification de nouveaux profils de repreneurs : salariés, étudiants...);
- Actions d'accompagnement à la transmission d'entreprises : de la détection à la transmission (valorisation, mise en relation, observatoire des entreprises à céder et repreneurs potentiels, conseil à destination des dirigeants cédants ...);
- Soutien individuel à la phase de transmission (accompagnement du repreneur, plan d'affaires, investissements matériels,...) s'inscrivant dans une démarche de transition écologique, sociale et solidaire;
- Développement/abondement d'outils financiers dédiés à la transmission-reprise notamment la création ou le renforcement d'outils à la transmission-reprise d'entreprises par les salariés (ex : outils de garantie).

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

TPE/PME/ETI, collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fonds de garantie, fonds de capital investissement, sociétés de capital-investissement, de garantie, structure de prêt d'honneur...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement dans les actions d'accompagnement soutenues au titre de création ou encore de la cession-transmission des entreprises, l'Autorité de gestion sensibilisera les porteurs sur l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et sur la lutte contre les discriminations.

Enfin, pour les projets de développement des PME/TPE, l'Autorité de gestion veillera qu'ils soient cohérents avec les objectifs de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Différents instruments financiers seront mis en œuvre grâce au soutien du FEDER, tant en matière de prêts, de garanties, et de levée de fonds dans tous les secteurs. Une intervention du FEDER pourrait être envisagée en faveur des entreprises de taille intermédiaire (ETI) portant un projet ayant un impact significatif sur la compétitivité des PME et/ou du territoire.

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les défaillances du marché ou de situations d'investissement non optimales identifiées au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 1.3.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de région	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.3	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	1049	5243
1	1.3	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	29	146
1	1.3	FEDER	Transition	RCO03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	Entreprises	23	113
1	1.3	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	997	4984

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)
1	1.3	FEDER	Transition	RCR02	Investissements privés complétant un soutien public	Euros	0	2021	145 416 182

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	020	15 199 951
1	FEDER	Transition	1.3	021	30 133 269
1	FEDER	Transition	1.3	022	1 250 000
1	FEDER	Transition	1.3	024	5 000 000

1	FEDER	Transition	1.3	025	27 250 000
1	FEDER	Transition	1.3	026	3 000 000
1	FEDER	Transition	1.3	027	11 199 952

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	01	68 033 172
1	FEDER	Transition	1.3	02	20 000 000
1	FEDER	Transition	1.3	03	1 250 000
1	FEDER	Transition	1.3	04	3 750 000
1	FEDER	Transition	1.3	05	0
1	FEDER	Transition	1.3	06	0

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	33	93 033 172

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	9	93 033 172

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.3	01	0
1	FEDER	Transition	1.3	02	13 700 000
1	FEDER	Transition	1.3	03	79 333 172

1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Types d'actions correspondants

La crise sanitaire a fragilisé la société dans toutes ses composantes. Dans ces périodes, il convient de lutter contre l'obscurantisme et la défiance envers la science, en facilitant la compréhension des enjeux liés à l'innovation. Tenant compte du profil spécifique de la Nouvelle-Aquitaine (faiblesse du taux de jeunes diplômés du supérieur, faible proportion de femmes entrepreneures, ...), et de la rapidité des évolutions technologiques, il s'agira de soutenir les conditions permettant le développement et l'accueil de formations initiales supérieures adaptées aux besoins des entreprises. De la même manière, sous les effets de la crise sanitaire la filière formation dans son ensemble connaît une accélération importante de sa mutation. La mobilisation de cet objectif spécifique vise à soutenir le nécessaire cap de transformation de l'appareil de formation dans ses équipements pour une meilleure réponse aux mutations des territoires et aux besoins des acteurs économiques.

En lien avec les domaines prioritaires de la S3 régionale, il conviendra de soutenir des actions visant à :

Diffuser la culture de l'innovation, des sciences et des techniques vers tous les publics :

- Programmes d'actions de sensibilisation,
- Actions d'animation, de vulgarisation, dédiées aux élèves et étudiants, ou aux entreprises,
- Soutien de manifestations promouvant la science et les enjeux de l'innovation liés,
- Actions de coordination des différents acteurs de diffusion des sciences et techniques et de maillage du territoire,
- Investissements immobilier/mobilier dédiés à la bonne diffusion des sciences et techniques.

Ces actions, qui visent un public large, notamment les jeunes, devront leur permettre d'appréhender l'innovation au sens large et les métiers associés. Elles s'inscrivent parmi les actions transversales identifiées dans la S3 comme essentielles à la promotion de l'innovation sur le territoire régional.

Accompagner le développement des compétences disponibles pour les besoins des acteurs économiques des territoires :

- Construction / rénovation des locaux d'enseignement,
- Aménagement et équipements d'espaces d'enseignement et de travaux pratiques en lien avec les acteurs socio-économiques et notamment la démarche Usine du Futur
- Développement de plateaux techniques innovants au profit de la formation professionnelle proposés notamment dans une logique partenariale et de mutualisation des équipements (exemple : Campus des métiers, plateaux techniques mobiles.),

- Acquisition d'équipements pour améliorer la qualité et l'efficacité des formations notamment pour les parcours à distance.

Développer l'entrepreneuriat étudiant

- Information, sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant,
- Accompagnement des structures d'appui aux projets d'étudiants entrepreneurs par le déploiement d'outils, de services et d'aménagements dédiés

Accélérer la transformation numérique des établissements d'enseignement supérieur notamment au service de l'e-éducation :

- Outils numériques au service de la pédagogie,
- Offres de formation à distance,
- Création/aménagement d'espaces adaptés à la pédagogie collaborative, à l'enseignement à distance et virtuel, etc.

Principaux Groupes cibles/ Bénéficiaires:

Établissements de recherche et d'enseignement supérieur, centres de formation

Associations

Collectivités territoriales et leurs groupements

Etablissements publics, GIP, Consortium d'acteurs.

Entreprises

Organismes consulaires

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique contribuent à lutter contre toutes les discriminations, favorisent l'accès à l'information et à la formation pour tous, et visent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de

chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.4	FEDER	En transition	RSO01	Nombre d'établissements et centres de formation soutenus	Etablissements	13	42

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
1	1.4	FEDER	En transition	RSR01	Nombre de bénéficiaires de ces actions	Bénéficiaire	0	2021	2 250 000	MDN A	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	En transition	1.4	16	37 500 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	En transition	1.4	01	37 500 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.4	Sans objet	37 500 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
1	FEDER	Transition	1.4	Sans objet	37 500 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
31	FEDER	Transition	1.4	3	36 500 000
31	FEDER	Transition	1.4	2	1 000 000

Axe 2 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Types d'actions correspondants

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs du bâtiment et des entreprises représentent 29,7%. A travers l'adoption du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), en mai 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a défini, en concertation, les modalités de l'action publique en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit de réduire de 54% la consommation d'énergie et de 90% les émissions de GES d'ici 2050. Enfin la compétitivité des secteurs industriels écono-intensifs, nécessitera des investissements importants afin d'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels.

Les soutiens concerneront en matière de :

Efficacité énergétique du parc tertiaire et résidentiel :

- Les programmes de rénovation énergétique des logements (sociaux, publics et privés)
- Les opérations de rénovation énergétique globale et performante des bâtiments tertiaires publics notamment d'enseignement, sanitaires et sociales... Permettant d'atteindre un niveau équivalent au label BBC-Effinergie rénovation (si le bâtiment a été construit après 1948) ou Effinergie rénovation ou Effinergie patrimoine ;
- L'expérimentation de nouveaux systèmes de construction permettant d'atteindre un niveau supérieur à la RE2020 sur la Performance énergétique et la Performance bas carbone et le Confort d'été (hors construction bâtiments privés) ;
- Les opérations collectives et partenariales en faveur de la maîtrise de l'énergie d'intérêt régional ou départemental (Etude de faisabilité, programme d'audits énergétiques...) en lien avec des programmes d'investissement ;
- Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement.

Efficacité énergétique des entreprises :

- Investissements matériels et immobiliers des entreprises en matière d'amélioration (hors secteur agricole) :
 - de l'efficacité énergétique des process industriels, et notamment la récupération de chaleur fatale,

- de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprises permettant d'atteindre un niveau équivalent au label BBC-Effinergie rénovation (si le bâtiment a été construit après 1948) ou Effinergie rénovation,
- Investissement dans des process industriel adaptés à une alimentation énergétique bas-carbone (y compris le raccordement).

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fondations, entreprises, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux, organismes publics⁶...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Création/abondement d'instruments financiers visant la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, des logements privés (garantie, prêt bonifié, avance...). Une intervention du FEDER pourrait être envisagée en faveur des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises (GE) portant un projet ayant un impact significatif positif sur les émissions de GES.

⁶ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les besoins identifiés au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 2.1.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.1	FEDER	Transition	RCO18	Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Logements	3000	15000
2	2.1	FEDER	Transition	RCO19	Bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique	M ²	12000	61500

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.1	FEDER	Transition	RCR26	Consommation d'énergie primaire annuelle	MWh/an	0	2021	90 874	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	038	2 500 000
2	FEDER	Transition	2.1	040	2 500 000
2	FEDER	Transition	2.1	041	20 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	042	10 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	043	6 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	044	6 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	045	2 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	046	1 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	01	48 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	03	1 000 000
2	FEDER	Transition	2.1	04	1 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	33	50 000 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	09	50 000 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	03	50 000 000

2.2 Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés

Types d'actions correspondants

Alors que la part des importations représente 90 % de l'énergie primaire consommée en 2018. L'uranium enrichi et les produits pétroliers raffinés équivalent, à eux seuls, à plus de 79 % des ressources primaires d'énergie consommées sur le territoire régional. Il s'agit en s'appuyant sur le potentiel de la Région Nouvelle-Aquitaine, de développer principalement la production de chaleur renouvelable et de gaz vert.

Les soutiens concerneront :

- Investissement pour la production de chaleur et de froid renouvelable et dans la création, extension et rénovation des réseaux de chaleur et de froid alimentés par une énergie d'origine renouvelables ou de récupération (bois-énergie, géothermie, solaire thermique, énergie thermique, énergie fatale...) dont le taux de rentabilité interne ou le prix du MWh renouvelable ne permet pas d'assurer son financement ;
- Investissement pour la production de gaz renouvelable par méthanisation et pour la distribution notamment par le développement des réseaux pour l'acheminement du gaz vert ainsi que la valorisation de CO2 « fatal » notamment issu de l'épuration de biogaz ;
- Investissement dans la production et le raccordement d'unité de production d'électricité renouvelable en circuit court (autoconsommation collective, contrat de gré à gré...) pour favoriser la production et la consommation à l'échelon local ;
- Investissements dans des solutions technologiques innovantes de production d'énergies : hydrogène renouvelable ou décarboné, gazéification de biomasse, power to gaz, méthanation, agrivoltaïsme, biocarburants (notamment issu de co-produit de process...), stockage de l'énergie, réseaux énergétiques intelligents, froid renouvelable, stockage en sous-sol de froid ou de chaud ... ;
- Les programmes d'animation régionale ou départementale, ingénierie pour des démarches territoriales de transition énergétique en lien avec des programmes d'investissement.

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fondations, entreprises, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux, organismes publics⁷...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des

⁷ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers :

Création/abondement d'instruments financiers visant à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable sous forme de garantie, prêt pourront être mobilisés, notamment pour le développement de la production de gaz vert. Une intervention du FEDER pourrait être envisagée en faveur des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grandes entreprises (GE) portant un projet ayant un impact significatif positif sur la production d'énergie renouvelable ou sur les émissions de GES.

Ces outils feront l'objet d'une évaluation ex-ante préalable à leur mise en œuvre afin de déterminer les besoins identifiés au niveau régional.

Les subventions resteront un outil d'intervention disponible dans le cadre de l'objectif spécifique 2.1.

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.2	FEDER	Transition	RCO22	Capacité de production supplémentaire	MW	0.8	4

					d'énergies renouvelables			
2	2.2	FEDER	Transition	RSO02	Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine nouvellement construites ou améliorées	Km	11	56
2	2.2	FEDER	Transition	RSO03	Production de biométhane injectée	MWh/an	65 100	325 500

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objetif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.2	FEDER	Transition	RCR31	Total de l'énergie renouvelable produite	MW/h	0	2021	415 040	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	047	1 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	048	3 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	049	22 500 000
2	FEDER	Transition	2.2	050	5 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	051	1 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	052	5 500 000
2	FEDER	Transition	2.2	053	13 500 000
2	FEDER	Transition	2.2	054	13 500 000
2	FEDER	Transition	2.2	055	8 500 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	01	67 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	03	1 000 000
2	FEDER	Transition	2.2	04	2 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.2	33	70 000 000

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	09	70 000 000

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.1	03	70 000 000

2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

Les effets du changement climatique se traduisent en Nouvelle-Aquitaine par des phénomènes climatiques extrêmes et de plus en plus fréquents (inondations, tempêtes, érosion, sécheresse). Face à ces constats, cet objectif spécifique répondra, de manière stratégique et planifiée à la protection des populations face aux risques côtiers, d'inondations etc...Mais aussi pour protéger les écosystèmes côtiers et marins, face aux pollutions des eaux littorales.

Pour la présente section, l'érosion côtière comprend les phénomènes de recul du trait de côte induits par l'effet des vagues sur le littoral, qu'il soit sableux et directement érodé, ou rocheux et altéré par des phénomènes de mouvements de terrain.

Types d'actions correspondants

1/ Actions de prévention des risques inondation, érosion côtière et submersion marine :

1.1. Actions d'amélioration de la connaissance des risques et de la conscience des risques inondation, érosion côtière et submersion marine :

- acquisition de connaissances techniques et scientifiques liées aux risques, incluant l'influence sur les niveaux d'aléas des dérèglements climatiques, ainsi que l'influence de l'aménagement du territoire sur les niveaux d'aléa et d'exposition des enjeux ;
- actions de sensibilisation, connaissance, renforcement de la culture du risque, formation, diffusion de l'information sur le changement climatique, ses impacts en matière de risques littoraux et d'inondations, les possibilités de lutte, d'adaptation et la gestion quotidienne post-aléa, en particulier auprès des entreprises, des usagers socio-économiques des territoires soumis aux aléas, des collectivités territoriales et des citoyens, y compris les scolaires via l'éducation au développement durable. Ces actions devront s'appuyer sur une expertise technique ou scientifique reconnue.

Pour les actions 1.2 à 1.8, la priorité sera donnée aux actions planifiées dans une stratégie locale de gestion du risque inondation, un plan d'action et de prévention des inondations, une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte, ou un plan d'aménagement durable des plages tel que défini au schéma régional « plans plages », intégrant un volet de réduction de l'exposition aux risques littoraux.

1.2. Actions facilitant la surveillance et la prévision des crues, des inondations, des phénomènes de submersion et d'érosion littorale.

1.3. Actions optimisant les systèmes d'alerte et de gestion de crise, sous réserve d'une plus-value démontrée par rapport aux exigences minimales réglementaires des plans communaux de sauvegarde : dimension intercommunale, niveau de performance et d'organisation des systèmes mis en place par exemple.

1.4. Prise en compte du risque inondation, submersion marine ou érosion côtière dans l'urbanisme, afin d'anticiper les conséquences prévisibles des aléas sur les enjeux :

- aménagements publics urbains à usage mixte contribuant à la réduction des risques sur les zones urbaines existantes tels que des bassins d'orage à vocation multiple, batardeaux intégrés au mobilier urbain notamment ;
- actions nécessaires à la relocalisation des biens et activités menacés, y compris études, acquisition foncière des enjeux menacés par l'érosion, la submersion ou l'inondation,

actions liées à la réimplantation en rétro-littoral ou hors zone inondable, et renaturation de zones menacées. Le soutien à l'acquisition foncière est conditionné par un projet de renaturation et restauration d'une continuité écologique sur le site exposé à l'aléa, et à une garantie reconnue en droit national de sécurisation du caractère naturel du site sur une longue durée (statut du propriétaire, obligation réelle environnementale d'au moins 50 ans, régime forestier par exemple). ;

- travaux sur les infrastructures et équipements urbains d'intérêt public permettant d'améliorer leur résilience face aux catastrophes. Constructions réversibles présentant un intérêt public permettant de réduire significativement la vulnérabilité et d'augmenter la résilience du territoire. Action éligible uniquement au sein d'enveloppes urbaines existantes.

1.5. Actions permettant le ralentissement des écoulements ou le stockage de volumes d'eau et techniques « souples » de lutte contre l'érosion :

- aménagements préventifs de ralentissement des écoulements sur l'estran, restauration de zones naturelles d'expansion des crues, de l'espace de mobilité des cours d'eau, ou des unités hydrauliques de marais optimisant leur fonction d'adaptation à l'aléa submersion ou inondation ;
- méthodes dites de lutte active « souple » et accompagnement des processus naturels contre l'aléa érosion côtière, tels que définis dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière ;
- acquisitions foncières permettant de sécuriser les zones d'expansion des crues et les zones tampon de submersion marine.

1.6. Ouvrages de protection en dur contre l'érosion côtière dans le cadre seul d'une stratégie locale de gestion intégrée de la bande côtière validée, sous condition d'absence d'alternative présentant un meilleur rapport coût/bénéfice et d'analyse multicritères, d'application stricte de la séquence « éviter, réduire, compenser les dommages à l'environnement », et de préparation d'une relocalisation dès lors qu'elle est possible à moyen ou long terme.

1.7. Elaboration et mise en œuvre des stratégies locales de la gestion intégrée du trait de côte, stratégies locales de gestion du risque inondation, plans d'actions et de prévention des inondations.

1.8. Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plages s'inscrivant dans le schéma régional « plans plages ». Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

2/ Prospective d'amélioration intégrée de la résilience des territoires aux changements climatiques

Etudes prospectives à une échelle cohérente (intercommunalités ou leurs groupements) de résilience du territoire face aux dérèglements climatiques et aux risques associés, aboutissant à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation territoriale incluant les bases d'un plan d'actions.

Ces études prennent en compte l'ensemble des risques liés aux événements exceptionnels et d'occurrence croissante auxquels le territoire est et sera exposé (inondation, érosion côtière, submersion marine, mais aussi canicule, tempête, sécheresse, feux de forêt notamment), éventuellement croisés avec les risques technologiques afférents. Elles s'intéressent à l'ensemble des enjeux du territoire : sécurité et santé des populations, filières économiques, dépendance énergétique, approvisionnement en eau, sécurité alimentaire, infrastructures de transports notamment, pour les mettre en cohérence.

Ces études doivent permettre d'élaborer des plans d'actions opérationnels pour améliorer la résilience du territoire face aux dérèglements climatiques, en identifiant les leviers techniques,

réglementaires, administratifs et financiers opportuns. Elles sont bâties systématiquement en intégrant une approche concertée impliquant, à toutes les étapes, les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire. Elles contribuent également à l'appropriation des enjeux de moyen et de long terme et d'une culture du risque par le territoire.

3/ Lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain

Projets intégrateurs et multifonctionnels de lutte contre les effets d'îlots de chaleur en ville fondés sur la nature favorisant :

- la réduction significative des îlots de chaleur en ville ;
- le ralentissement de l'écoulement et l'infiltration ou la réutilisation de l'eau pluviale dans les usages urbains et/ou en milieux urbains par une désimperméabilisation ;
- la végétalisation notamment en intégrant de façon privilégiée des végétaux d'origine locale ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité notamment en s'insérant dans la trame verte et bleue ;
- la reconnexion des personnes avec la nature de proximité.

Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

Principaux groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, Syndicats mixtes, Etablissements publics, Organisations (inter)professionnelles, Entreprises, Organismes consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Gestionnaires de Ports.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.4	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	8	28
2	2.4	FEDER	Transition	RCO27	Stratégies nationales et infranationales pour l'adaptation au changement climatique	Stratégies	15	51

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.4	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	280 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	058	33 480 000
2	FEDER	Transition	2.4	059	1 860 000
2	FEDER	Transition	2.4	060	1 860 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	01	38 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.4	03	0

2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau

La région se caractérise par la présence de plusieurs types de ressource en eau douce de surface et souterraine mais aussi d'eau salée et saumâtre. Le rapport AcclimaTerra indique que la quantité d'eau disponible et sa qualité sont globalement détériorées par l'activité humaine. Les impacts du changement climatique ne peuvent qu'amplifier ces faiblesses déjà importantes en région.

L'intervention du FEDER permettra de participer à la préservation de la ressource en eau mais aussi d'accompagner à l'adaptation des usages, notamment par la réduction des consommations, tout en s'assurant du bon état de fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Les actions relatives au plan Garonne sont dorénavant accompagnées dans le cadre de cet objectif spécifique.

Types d'actions correspondants

1/ Actions de sensibilisation en vue de favoriser :

- les économies d'eau dans chacun des usages ;
- la résilience des territoires face au changement climatique ;
- la préservation des milieux aquatiques et des espèces associées ;
- les changements de pratiques visant la réduction à la source des micropolluants.

2/ Acquisition et diffusion de connaissances :

- Etudes prospectives (prise en compte des effets attendus du changement climatique) sur la gestion de la ressource à l'échelle des bassins versants ;
- Amélioration des connaissances et diffusion sur les eaux souterraines et leur lien avec une gestion décloisonnée de l'eau ;
- Amélioration de connaissances (impacts sanitaires, impacts sur les milieux...) et diffusions sur des sujets émergents en lien avec la qualité de l'eau (amélioration de la prise en compte des micropolluants, perturbateurs endocriniens, pollutions microbiennes émergentes...).

3/ Restauration de la continuité écologique aquatique (montaison et dévalaison) :

- Travaux d'aménagement ou d'effacements d'ouvrages permettant la libre circulation piscicole et sédimentaire sur des linéaires prioritaires.

4/ Animation et mise en œuvre des plans de gestion des poissons migrateurs :

- Amélioration de connaissance,
- Suivi des populations et des habitats,
- Actions de repeuplement,
- Soutien d'effectifs,
- Transfert d'effectifs
- Restauration de frayère.

5/ Amélioration de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captage prioritaire par la maîtrise foncière : dans le cadre d'un projet global de préservation des aires d'alimentation de captages acquisitions foncières permettant en complément de l'amélioration

de la qualité de l'eau d'assurer une reconquête de la biodiversité et coût de stockage foncier associé.

6/ Développement de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles permettant de lutter contre les déficits hydriques au niveau local (maintien des usages et réduction des conflits d'usages), d'économiser les ressources en eau à haute valeur ajoutée (eau potable...) et de limiter les résiduels de contaminants (microbiologiques, micropolluants, azote, phosphore...) rejetés dans les milieux :

- Etudes et travaux (traitements complémentaires, système de pompage, stockage, matériel de métrologie et d'analyse, ...) en amont de l'utilisateur final et prenant en compte l'ensemble des parties prenantes d'un projet (eaux de qualité/usages...).

Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

Principaux Groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, Syndicats mixtes, Etablissements Publics, Entreprises, Organismes consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Fondations, Clusters.

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.5	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Actions	6	21
2	2.5	FEDER	Transition	RSO05	Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	Nombre d'obstacles	25	75

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.5	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	210 000	MDNA	
2	2.5	FEDER	Transition	RSR03	Linéaires de cours d'eau ouverts	Km	0	2021	450	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	064	30 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	01	30 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.5	03	0

2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Compte tenu des éléments de diagnostic, mettant en lumière la nécessité pour la Région de développer une économie plus sobre, et plus circulaire, le FEDER permettra d'accompagner les actions de prévention et réduction à la source des déchets.

Cette priorité regroupe les actions qui vont contribuer à la fois à éviter la production des déchets via la prévention (qui reste le mode de gestion prioritaire de ces derniers car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas) et au développement d'un nouveau modèle économique plus circulaire qui limitera la consommation et le gaspillage des ressources.

Réussir la transition de nos territoires vers ce nouveau modèle de développement passera nécessairement par le soutien public aux projets stratégiques relevant des sept piliers tels que définis dans le plan d'action pour l'économie circulaire adopté par la Commission Européenne en 2020.

Types d'actions correspondants

1/ Développer l'économie circulaire dans les filières à fort enjeu environnemental régional :

L'objectif régional de réduction de la consommation de matières premières primaires passera aussi bien par le soutien à des filières locales de recyclage (prioritairement dans les secteurs des biodéchets, du BTP, de plastique, de Bois B, des composites) qu'aux activités visant l'allongement de la durée de vie des produits/biens via le recours au réemploi, à la réparation et la réutilisation

Filière déchet en tant que ressource :

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

- Développement et modernisation des ressourceries ;
- Investissements (matériel et immatériel) permettant la collecte en vue du réemploi/réutilisation ; construction ou modernisation de déchetteries professionnelles dans les secteurs déficitaires et/ou en tension en vues du développement de filières de réemploi ;
- Investissements permettant le stockage, la réparation et la remise en état des produits, objets, à des fins de réemploi ;
- Acquisition, adaptation et aménagement des locaux nécessaires à assurer l'activité.

Ces opérations seront éligibles dans le cadre d'appels à projets dédiés.

Filière déchets du BTP :

- Etudes préalables de faisabilité d'implantation des installations de réemploi et de recyclage ;
- Equipements et travaux dans les secteurs déficitaires : installations ou équipements, fixes ou mobiles, de préparation à la valorisation et au recyclage permettant de compléter le maillage des installations existantes (ex : concasseur/cribleur de

matériaux de démolition, broyeur de déchets) ; déchèteries professionnelles ou autres équipements équivalents dédiés à la collecte et au tri des déchets du BTP.

Filière biodéchets :

- Etudes incitant à des solutions collectives pour les gros producteurs de déchets organiques ;
- Acquisition de connaissances sur le gaspillage alimentaire, sauf montage d'observatoire dédié ;
- Investissements dans le cadre de la mise en place de programmes de développement des différents modes de gestion de proximité des biodéchets, en fonction des spécificités du territoire : compostage individuel, de quartier, pied d'immeuble, autonome en établissement, ...
- Emergence d'une filière de valorisation des déchets issus de la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes.

Filière plastique :

1. Le soutien au réemploi et aux activités de réduction de l'usage des plastiques notamment à usage unique :

- Accompagnement des entreprises, notamment du secteur de l'emballage, dans la substitution du plastique à usage unique et la recherche de solutions alternatives (investissement dont R&D), bio-sourçage, écoconception ; aide aux process permettant d'aboutir à une diminution du nombre de résines et de la complexité des additifs et composants rendant difficile le recyclage ;
- Industrialisation de solutions d'emballages réemployables et recyclables, y compris à travers le développement d'infrastructures logistiques et d'outils de lavage ;
- Acquisition des équipements alternatifs à l'utilisation de plastiques ou à leur adaptation (équipements de lavage, matériels de conditionnement, adaptation de l'outil de production),

2. Le soutien au recyclage du plastique :

- Soutien à la recherche et au développement de nouvelles technologies de recyclage des plastiques ;
- Industrialisation de nouvelles solutions de recyclage des plastiques sous réserve d'une analyse de cycle de vie favorable ;
- Etudes d'opportunité et de faisabilité à la constitution des filières de recyclage des déchets plastiques aujourd'hui sans exutoires ;
- Etudes et tests de faisabilité de l'incorporation de matières plastiques recyclées, en particulier pour les entreprises qui n'en intègrent pas déjà ;
- Investissements des entreprises dans l'adaptation de leurs équipements pour intégrer davantage de matières plastiques recyclées.

Filière Bois B

1. Prévention et optimisation de la valorisation matière :

- Projets d'écoconception (limitation des polluants, des perturbateurs du recyclage, etc. dans les produits à base de bois) ;
- Soutien à la recherche et au développement pour le développement de nouvelles filières de valorisation et chez les panneauxiers pour augmenter le taux d'incorporation ;
- Acquisition de connaissances, notamment sur les flux (teneurs en polluants, etc.).

2. Investissements permettant une diminution des gisements non valorisés :
- Soutien aux investissements sur les installations de tri/préparation ;
 - Soutien aux projets de mutualisation des équipements.

Filière déchets dangereux dont l'amiante

- Soutien à la recherche et au développement de nouvelles technologies de recyclage ou de valorisation matière de déchets dangereux ;
- Industrialisation de nouvelles solutions de recyclage ou de valorisation matière de déchets dangereux ; sous réserve d'une analyse de cycle de vie favorable par rapport aux autres voies de traitement.

2/ Accompagner les acteurs du territoire et soutenir la transition vers l'économie circulaire :

L'objectif de cette priorité est de permettre à un nombre important d'entreprises et d'acteurs du territoire de s'engager dans une démarche concrète d'économie circulaire pérenne, en respectant la pyramide de prévention et de gestion des déchets et donc en priorisant la prévention et la réduction à la source de la production de déchets.

- Acquisition et diffusion de connaissances via l'observation des déchets (DMA, DAE et déchets du BTP) pour suivre et évaluer dans le temps les objectifs fixés dans le volet déchets du SRADDET ;
- Etudes, conseils et diagnostics en lien avec le développement de l'écoconception, de nouveaux modèles économiques émergents favorisant l'économie de la fonctionnalité et l'économie des usages ;
- Etudes de conception, de recherche et développement de nouvelles activités de réemploi, de recyclage permettant le développement de nouvelles filières ou de nouveaux débouchés ;
- Actions d'animation et de pilotage de démarches d'écologie industrielle et territoriale et d'industrie circulaire à l'échelle d'un territoire ou d'une filière ;
- Actions de sensibilisation, d'éducation à la prévention des déchets et à la consommation responsable dans les territoires et de mise en réseau des acteurs (dont actions de communication, animation et formation) ;
- **Soutien aux démarches collectives et aux réseaux d'ampleur régionale qui permettront la structuration des filières et le renforcement des partenariats publics/privés.**
- Aides à l'investissement en faveur du développement de filières locales d'amélioration du tri à la source, du recyclage, de la valorisation, de la collecte et du traitement des déchets dans une logique d'économie circulaire dans les secteurs déficitaires et/ou en tension :
 - équipements de tri et de valorisation de nouvelles typologies de déchets jusqu'alors non valorisés ;
 - équipements visant à augmenter les capacités de valorisation de nouvelles quantités de déchets d'activités économiques sur un territoire ;
 - construction ou la modernisation d'unités de tri, prétraitement, de valorisation, ou de recyclage des déchets.

Pour les actions portées par les collectivités et leurs groupements, la priorité sera donnée aux actions planifiées et priorisées dans le cadre d'approches intégrées du type plan local de prévention des déchets.

Principaux groupes cibles :

Collectivités publiques et leurs groupements, Syndicats Mixtes, Etablissements publics, Entreprises, Organismes Consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Clusters, Organismes professionnels

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.6	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	6	21
2	2.6	FEDER	Transition	RCO34	Capacité supplémentaire pour le	Tonnes/an	460 000	1 610 000

					recyclage des déchets			
--	--	--	--	--	-----------------------	--	--	--

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.6	FEDER	Transition	RSR 02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	280 000	MDN A	
2	2.6	FEDER	Transition	RCR 47	Déchets recyclés	Tonnes/an	0	2021	1 288 000	MDN A	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	067	9 000 000
2	FEDER	Transition	2.6	068	3 000 000
2	FEDER	Transition	2.6	069	15 000 000
2	FEDER	Transition	2.6	070	3 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	01	30 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territoriale et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.6	03	0



2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution

Alors qu'elle est facteur de régulation du climat, la biodiversité est également menacée par le changement climatique. Pour faciliter à son échelle l'adaptation de la biodiversité aux changements climatiques, la mobilisation du FEDER via cet objectif spécifique, contribuera à participer à l'arrêt de l'érosion du vivant en préservant les espaces naturels, en reconquérant la biodiversité dans son ensemble en Nouvelle-Aquitaine.

Types d'actions correspondants

1/ Education à l'environnement :

- Structuration, coordination et professionnalisation des réseaux d'acteurs d'éducation à l'environnement d'ampleur régionale à destination de tous les publics ;
- Conception et déploiement de programmes d'éducation à l'environnement d'envergure auprès de tous les publics favorisant l'appropriation des enjeux de préservation de la biodiversité et la réduction des pollutions. L'intérêt régional sera recherché par l'ampleur du rayonnement géographique, l'originalité et le caractère inédit du sujet traité, le milieu naturel associé, la multiplicité des partenariats techniques..,
- Investissement d'interprétation d'envergure favorisant la valorisation du patrimoine naturel, l'appropriation par tous les publics des enjeux de préservation de la biodiversité et la réduction des pollutions. L'intérêt régional sera recherché par l'ampleur du rayonnement géographique, l'originalité et le caractère innovant du sujet traité, le milieu naturel associé, la pertinence des partenariats techniques ;
- Conception et déploiement de programmes d'éducation à l'environnement pluri-thématiques, liés aux transitions écologiques, auprès de tous les publics, privilégiant le contact avec la nature comme outil de médiation et d'appropriation.

2/ Connaissance :

- Etudes de prospective ou de stratégie d'acquisition de connaissances pour la Nouvelle-Aquitaine, dont l'inventaire du patrimoine naturel ;
- Structuration et développement des observatoires régionaux nécessaires à la capitalisation, la validation scientifique et l'organisation des informations naturalistes régionales (faune, flore-habitats naturels, fonge, patrimoine géologique) ;
- Etudes d'amélioration des connaissances nécessaires à la protection des espèces ou milieux menacés : inventaires, atlas ;
- Outils et documents de vulgarisation et diffusion des connaissances : plateformes d'accès à l'information naturaliste, publications généralistes ou thématiques à destination de divers publics.
- Formation / accompagnement des différents acteurs sur la biodiversité.

Pour les actions infrarégionales portées par des collectivités ou leurs groupements, la priorité sera donnée aux actions planifiées et priorisées dans le cadre d'approches intégrées du type Stratégies locales de reconquête de la biodiversité.

3/ Espèces :

- Espèces menacées (terrestres et marines) : conservation et restauration des espèces menacées (espèces faisant l'objet de plans nationaux ou régionaux d'actions, espèces

classées VU, EN et CR sur les listes rouges régionales ou infrarégionales ou répondant aux critères UICN équivalent) ;

- Investissements (acquisition foncière - projet de création ou d'extension, travaux, équipements) dans les centres de sauvegarde de la faune sauvage et des espèces menacées ;
- Espèces exotiques envahissantes : amélioration des connaissances, opérations de luttes innovantes (nouvelles, expérimentales, répliquables et justifiées pour la ou les espèces ciblées), éradication des espèces émergentes.

4/ Espaces naturels : dans le cadre d'approches intégrées cohérentes avec les priorités de la stratégie régionale biodiversité et permettant de planifier et de prioriser les actions.

- Gestion des espaces naturels remarquables⁸ :
 - Acquisitions foncières à des fins de conservation des milieux naturels et des espèces à enjeux.
Le soutien à l'acquisition foncière est conditionné par :
 - un plan de gestion ayant pour objectif le maintien ou l'amélioration de la qualité du milieu, sa naturalité...
 - une sécurisation juridique du caractère naturel du site sur une longue durée : statut, missions, compétences du propriétaire (ex. conservatoire), statut du site (ex. réserve), obligation réelle environnementale d'au moins 50 ans.
 - études/suivi ;
 - actions de conservation ou travaux de restauration des milieux et ouvrages ;
- Aménagement d'espaces naturels permettant la maîtrise des flux de fréquentation : aménagements écotouristiques... ;
- Travaux de restauration / conservation des continuités écologiques.

L'intérêt régional sera recherché par l'ampleur du rayonnement géographique, l'originalité et le caractère innovant du sujet traité, le milieu naturel associé, la pertinence des partenariats techniques.

5/ Projets de territoires :

- Stratégies locales de reconquête de la biodiversité (élaboration des stratégies, structuration de la connaissance, planification et mise en œuvre des actions de préservation/valorisation/sensibilisation) en déclinaison de la Stratégie Régionale de Biodiversité ;
- Accompagnement des différents usagers pour une meilleure acceptation du retour de certaines espèces sur leur territoire (grands prédateurs ours, loup, ...poissons migrateurs) et amélioration des conditions de cohabitation ;
- Fonctionnement de sites pilotes permettant la recherche action entre laboratoire de recherche, entreprises et société civile, en déclinaison de travaux scientifiques tel qu'Ecobiose

⁸ Espaces naturels remarquables :

- aires sous protection forte : zones cœur de parc national, arrêté de protection de biotope ou de géotope, réserves naturelles, réserves biologiques,
- Espaces Naturels Sensibles ;
- terrains sous maîtrise foncière des conservatoires d'espaces naturels et du littoral ;
- milieux identifiés comme « hot-spot de biodiversité », ZNIEFF de type I, sites inscrits à l'inventaire du patrimoine géologique.

- Biodiversité en ville : aménagements urbains favorables à la préservation et à la restauration de la biodiversité (y compris acquisition foncières), préservation et restauration des continuités écologiques en déclinaison de la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme et en intégrant de façon privilégiée des végétaux d'origine locale ;
- Projets d'envergure (programme régional ou sur de très grandes surfaces en déclinaison de la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, ou en réponse à un fort enjeu de préservation d'espèce ou habitat rare) de renaturation d'espaces naturels dont renaturation des friches économiques relevant d'anciennes emprises d'infrastructures publiques, du foncier des sites industriels et des terrains contaminés, hors dépollution des sols ;

Pour les deux derniers items ci-dessus, le bénéficiaire s'engagera à maintenir la vocation naturelle/écologique/végétalisée du site aménagé sur le long terme.

6/ Actions de lutte contre les pollutions des eaux côtières

- Etudes prospectives liées aux changements globaux des masses d'eau littorales et côtières, ainsi que des aquifères côtiers, et de l'impact sanitaire sur les populations humaines (hors profil de baignade).
- Etudes prospectives des phénomènes d'intrusion salée et leurs incidences sur les nappes d'eaux douces travaux de dépollution et de renaturation de sites pollués menacés par des phénomènes d'érosion côtière ou de submersion marine.
- Travaux expérimentaux permettant l'amélioration de pratiques afin de limiter la pollution des eaux littorales, au-delà des exigences réglementaires.
- Travaux expérimentaux contribuant à la dépollution des eaux côtières.

Bénéficiaires:

Collectivités publiques et leurs groupements, Syndicats Mixtes, Etablissements publics, Entreprises, Organismes Consulaires, Universités, Laboratoires/Organismes de recherche, Associations, Fondations, Organisations (inter)professionnelles,

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation

numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.7	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	21	70
2	2.7	FEDER	Transition	RSO06	Nombre de territoires engagés dans une stratégie locale de biodiversité	Nombre	150	500

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
2	2.7	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	700 000	MDNA	
2	2.7	FEDER	Transition	RSR04	Population des territoires concernés par une stratégie locale de biodiversité	Personnes	0	2021	300 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	079	32 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	01	32 000 000

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	NC	0

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.7	03	0

Axe 3 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains

2.8 Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone

Types d'actions correspondants

L'augmentation du trafic routier (voyageurs et marchandises) et des déplacements individuels par voiture a un impact direct sur l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (+13.8% depuis 1990). Engagée dans le plan de relance national, la Région soutient la mobilité urbaine durable, dans le cadre de la transition énergétique et écologique et en réponse à la crise. La décongestion des villes et l'amélioration de la qualité de l'air sont des axes prioritaires de la feuille de route NEOTERRA.

Pour y parvenir, la Région s'appuiera sur deux leviers, technologiques et usages qui contribuent efficacement à réduire la dépendance au véhicule individuel, et à dominance diesel ; à favoriser le report modal de voyageurs et de marchandises et à accompagner le développement des motorisations alternatives et décarbonées.

Les soutiens concerneront :

- Les investissements dans les infrastructures et les systèmes de recharge et d'avitaillement de vecteurs et d'équipements énergétiques décarbonés pour la mobilité des voyageurs et des marchandises ;
- Les aménagements de pôles d'échanges multimodaux favorisant l'intermodalité en milieu urbain et interurbain (sur un projet global : études et travaux)
- Les aménagements d'Installations Terminales Embranchées (ITE) pour le transport de marchandises en milieu urbain (ex : infrastructures ou équipements tels que voies, plates-formes de chargement, zones de chargement, installations d'éclairage, équipements fixes de chargement permettant à une entreprise privée de se raccorder au réseau principal)
- Les investissements en faveur des modes collectifs, partagés et actifs :
- Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne en milieu urbain et interurbain (en lien avec des pôles d'échanges, zones d'activités périphériques, établissements scolaires, services publics,...)
- Développement, en milieu urbain et interurbain, de stationnements vélos et de services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal

Principaux groupes cibles/Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, associations, fondations, TPE/PME, structures d'économie mixte, bailleurs sociaux, organismes publics⁹, ...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées -dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent promouvoir les objectifs de développement durable et à atteindre les cibles fixés régionalement, nationalement et à l'échelle de l'Europe.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux:

Les territoires cibles sont les périmètres géographiques des communautés d'agglomération et leurs syndicats mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines ».

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
2	2.8	FEDER	Transition	RCO058	Pistes cyclables	Km	14	73

⁹ Selon la définition mentionnée dans l'Accord de Partenariat des Autorités Françaises 2021-2027

					bénéficiaire d'un soutien				
2	2.8	FEDER	Transition	RCO054	Connexions intermodales nouvelles ou modernisées	Connexions intermodales	1		19

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objetif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données
2	2.8	FEDER	Transition	RCR062	Nombre annuel d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés	Utilisateurs/an	0	2021	39 139 587	SNCF

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.8	081	17 366 514
2	FEDER	Transition	2.8	082	3 900 000
2	FEDER	Transition	2.8	083	8 000 000
2	FEDER	Transition	2.8	086	5 000 000

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
-------------	-------	----------------------	---------------------	------	------------------

2	FEDER	Transition	2.8	01	34 266 514
---	-------	------------	-----	----	------------

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.8	26	34 266 514

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.8	09	34 266 514

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
2	FEDER	Transition	2.8	03	34 266 514

Axe 4 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires

4.a FSE Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale;

Types d'actions correspondants

Les créations d'entreprises sont en baisse depuis un an atteignant jusqu'à -18.6% entre le 1^{er} trimestre et le 2^{ième} trimestre 2020 en région. La création d'activités permet d'accéder à un emploi le plus souvent durable et de répondre à un besoin du territoire. La mobilisation de cet objectif spécifique vise donc à favoriser la création et le maintien d'emploi et d'activité des entreprises notamment dans l'économie sociale et solidaire génératrice d'innovation.

Les types d'actions ont été jugés compatibles avec le principe de l'absence de préjudice important, étant donné qu'ils ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur l'environnement en raison de leur nature.

Les actions soutenues viseront :

1/ L'accompagnement à la création/reprise d'activités

➤ La promotion à l'entrepreneuriat

- Développement d'outils et d'actions d'information et d'orientation des publics sur les dispositifs existants en matière de création d'activités et reprise (exemples : manifestations, point d'accueil, éveil à l'entrepreneuriat...).
- Actions collectives favorisant les échanges entre les futurs créateurs.
- Développement d'outils et d'actions auprès des publics cibles visant au repérage des publics, à encourager et promouvoir l'esprit d'entreprendre, l'emploi indépendant (exemples : actions de sensibilisation, communication, utilisation du numérique...).

➤ La coordination et l'efficacité des dispositifs sur le territoire

- Dispositifs favorisant l'identification des ressources disponibles en matière de création d'activités et de reprise sur le territoire.

- Actions de sensibilisation et de professionnalisation auprès des conseillers en charge de l'accompagnement des publics sur les dispositifs existants et leurs spécificités (exemples : action de formation, harmonisation des techniques d'accompagnement, création d'outils communs,....).
- Actions d'ingénierie visant à améliorer l'efficacité des dispositifs en matière de création d'activité et reprise d'activités par la mise en place notamment d'observatoires, d'études, d'interfaces, d'animation et de coordination entre acteurs.....

➤ **L'accompagnement à l'entrepreneuriat**

- Actions d'évaluation préalable des publics porteur d'un projet permettant soit de valider l'entrée dans le parcours d'accompagnement à la création d'activité soit de proposer une ou plusieurs pistes de réorientation.
- Actions d'information/sensibilisation et de positionnement auprès des potentiels créateurs afin d'identifier leurs besoins et les compétences nécessaires pour leur future création d'activité.
- Parcours d'accompagnement à la création d'activités : soutien individuel ou action collective auprès des créateurs durant les phases d'émergence, de maturation et de démarrage de leur projet (exemples : définition d'un plan d'action, réalisation d'un diagnostic, d'une étude économique ou de faisabilité, élaboration d'un plan de financement, choix d'un cadre juridique, structuration financière....).
- Actions de formation visant l'augmentation du niveau de compétences des acteurs (exemples : financement d'actions de formation en comptabilité, analyse financière, marketing, technique de vente, communication, recrutement, droit du travail, gestion des relations humaines,.....).
- Parcours d'accompagnement à la réorientation professionnelle en cas d'abandon du projet de création d'activités favorisant l'insertion professionnelle des publics.

2/ Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale à travers :

➤ **Soutien au réseau d'accompagnement de l'ESS**

- Programmes des structures d'appui et d'accompagnement de l'ESS : soutien à la création d'activité / reprise notamment en permettant de bénéficier d'une information, d'un hébergement juridique et/ou d'un parcours (accompagnement collectif ou individuel, entretien, formation).
- Actions de coordination et de structuration d'acteurs /réseau de l'ESS ou programme régional des têtes de réseau de l'ESS visant une meilleure information, orientation et accompagnement des porteurs de projet/acteurs.
- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'ESS.

➤ **Soutien direct aux projets, créateurs d'emplois pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités**

- Dispositif de soutien à l'amorçage de micro-projets de l'ESS (associatifs, coopératifs....) au profit du développement de l'emploi et des initiatives dans les territoires.

- Actions de soutien aux projets d'innovation sociale.
- Actions visant les processus de coopération, les pôles de compétences ou les projets de partenariats et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS sur les territoires pour répondre aux besoins locaux.

Principaux groupes cibles :

Groupes cibles :

Tout public notamment : les demandeurs d'emploi ou personnes en recherche d'un emploi.

Bénéficiaires :

Organismes de formation, centres de formations des apprentis, Universités ou Etablissements d'enseignement supérieur, structures d'accompagnement à la création d'entreprise, organismes consulaires, Collectivités publiques et leurs groupements, associations, coopératives, réseaux de créateurs établissements d'enseignement, groupement d'employeurs, entreprises de l'ESS ...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

Les mesures liées à la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion et la prévention de toute forme de discrimination sont bien pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique 4.a.

L'intervention du FSE + vise à favoriser l'accès à l'emploi à travers la création d'activités et l'Economie Sociale et Solidaire. L'accompagnement développé dans le cadre de la création d'activités visera à la fois à garantir l'inclusion des publics cibles mais également à favoriser l'égalité hommes/femmes à travers des initiatives spécifiques. Les actions de formation visant l'augmentation du niveau de compétences des acteurs favoriseront l'égalité des chances des publics les plus éloignés. Les dispositifs en matière d'Economie Sociale et Solidaire permettront de répondre directement aux besoins des territoires et de créer des dynamiques en termes d'emploi.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
3	4.a	FSE	En transition	EECO02	Participants chômeurs y compris les chômeurs de longue durée.	Participants	6378	21259
3	4.a	FSE	En transition	EECO04	Personnes inactives.	Participants	638	2126
3	4.a	FSE	En transition	EESO07	Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées	Entreprises	361	1202

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)
3	4.a	FSE	En transition	EECR04	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants	0	2021	7 717

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.a	137	18 000 000 €
3	FSE	En transition	4.a	138	23 000 000 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
-------------	-------	----------------------	---------------------	------	------------------

3	FSE	En transition	4.a	01	41 000 000 €
---	-----	---------------	-----	----	--------------

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.a	33	41 000 000 €

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.a	10	41 000 000 €

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.a	01	300 000 €
3	FSE	En transition	4.a	02	40 700 000 €

4.e FSE Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place des systèmes de formation en alternance et d'apprentissage ;

Types d'actions correspondants

Face aux disparités territoriales en matière d'offre de formation ou d'égalité d'accès, la mobilisation de cet objectif spécifique, conformément à l'évolution des politiques en matière d'orientation et à leur déclinaison régionale, vise à favoriser l'orientation des publics et l'évolution professionnelle pour permettre à chacun de se construire un parcours de réussite tout au long de la vie en phase avec les réalités économiques du territoire et des besoins.

Les types d'actions ont été jugés compatibles avec le principe de l'absence de préjudice important, étant donné qu'ils ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur l'environnement en raison de leur nature.

Les actions soutenues viseront :

1/ Orientation et évolution professionnelle sur le territoire

- Développement d'actions et de dispositifs favorisant le soutien à la connaissance et à la promotion des métiers et la lisibilité de l'offre de formation.
- Développement sur le territoire d'espaces régionaux d'accueil des publics favorisant la lisibilité de l'offre de formation et l'information sur les métiers et l'accès à l'emploi : animation et coordination de ces espaces.
- Actions d'information collectives, de mobilisation et de conseil auprès des publics pour favoriser leur orientation et/ou réorientation.
- Dispositifs favorisant la connaissance et la découverte des métiers en entreprise et des emplois existants au regard des besoins du territoire à travers par exemple des journées portes ouvertes, visites entreprises, intervention de chefs d'entreprise et/ou salariés...
- Soutien aux mises en situation en milieu professionnel favorisant une meilleure connaissance des métiers.
- Développement d'outils favorisant l'accès à l'orientation (outils numériques, portail d'information...).
- Dispositifs de repérage des publics sortis des systèmes scolaires et universitaires.
- Actions innovantes et expérimentales visant la sécurisation des parcours universitaires.
- Actions d'accompagnement favorisant une orientation choisie à travers la construction d'un parcours.

2/ La coordination/professionnalisation des acteurs

- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.
- Actions de coordination et de structuration des missions entre les professionnels de l'orientation visant à développer des réseaux partenariaux (économique, formation, éducation).
- Développement d'outils et d'actions favorisant une meilleure lisibilité des dispositifs de l'orientation pour les acteurs de l'orientation.
- Actions d'accompagnement auprès des entreprises favorisant la connaissance des publics et des outils/formations développés sur les territoires.
- Actions d'accompagnement et/ou de formation auprès des entreprises permettant à celles-ci de devenir « entreprise apprenante » dans des parcours de formation en alternance notamment.

3/ Le développement des initiatives et de l'expérimentation sur les territoires

- Soutien à des initiatives et des démarches territoriales favorisant le rapprochement entre la formation et les besoins économiques et/ou mettant en œuvre de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs du territoire.
- Soutien aux actions permettant la prospective en termes d'évolution des métiers et des compétences (exemple : études,.....) en fonction des territoires.
- Actions d'évaluation des dispositifs menés en termes d'orientation.

Principaux groupes cibles :

Groupes cibles :

Tout public notamment les jeunes, et les professionnels des organismes et structures de l'orientation et de la formation tout au long de la vie.

Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, organismes consulaires établissements publics, GIP, entreprises, associations, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, acteurs de l'orientation, consortium d'acteurs sur un territoire...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

Les mesures liées à la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion et la prévention de toute forme de discrimination sont bien pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique 4.e.

L'intervention du FSE + vise à améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif.

Les actions développées ont pour objectif de renforcer l'information sur les formations, les certifications, les débouchés et les métiers existants, de rendre accessible cette information auprès des publics les plus éloignés à travers des services de conseil et d'accompagnement. Elles contribuent donc à renforcer l'égalité des chances en réduisant les inégalités entre les territoires et les publics les plus vulnérables, à renforcer l'égalité hommes/femmes à travers des mesures spécifiques. Elles participent également à réduire les inégalités à travers les actions en matière de lutte contre le décrochage universitaire.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
3	4.e	FSE	En transition	EESO08	Nombre d'actions liées à l'orientation.	Nombre	60	200

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
3	4.e	FSE	En transition	EESR05	Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation.	Nombre	0	2021	240 000	MDNA	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.e	149	12 000 000 €
3	FSE	En transition	4.e	150	6 000 000 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.e	01	18 000 000 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.e	33	18 000 000 €

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.e	09	18 000 000€

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.e	01	400 000 €
3	FSE	En transition	4.e	02	17 600 000 €

4.g FSE Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle;

Types d'actions correspondants

Malgré la hausse du niveau de qualification, la population de la région demeure globalement moins qualifiée qu'à l'échelle nationale. La mobilisation de cet objectif spécifique vise à accompagner la politique de formation définie pour le territoire dans le cadre du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional Développement des Formations et de l'Orientation professionnelle) et du plan de rebond régional ayant pour vocation de limiter les effets de la crise sanitaire sur le marché du travail et d'accompagner les mutations qui s'opèrent.

Les types d'actions ont été jugés compatibles avec le principe de l'absence de préjudice important, étant donné qu'ils ne devraient pas avoir d'incidence négative significative sur l'environnement en raison de leur nature.

Les actions soutenues viseront :

1/ La préparation à l'accès à la formation et à l'emploi

- Actions de formation liées à l'acquisition des compétences clés, les savoirs de base pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Action de formation pour la maîtrise de la langue (exemple : formation Français, Langues Étrangères).
- Actions facilitant l'entrée en formation ou qui visent l'obtention d'une pré-qualification ou l'acquisition de compétences (exemples : requalification ou perfectionnement, formations préparatoires à l'entrée en école, formations professionnalisantes de courtes durées).
- Dispositifs de formation qui visent la préparation à un cursus de formation et à un projet professionnel.
- Actions de remobilisation permettant le retour en formation ou en emploi à travers les Ecoles de la Deuxième Chance.

2/ L'accès à l'emploi par le développement des compétences

- Actions de formation diplômantes et/ou qualifiantes permettant d'obtenir une qualification.

3/ Le soutien au réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale

- Actions permettant la structuration et la coordination d'un réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale en Nouvelle-Aquitaine s'inscrivant dans le cadre du COREMOB.

- Actions visant la professionnalisation des acteurs pour l'accompagnement à la mobilité (la phase de mobilité n'est pas financée par le FSE mais seulement l'accompagnement en amont et en aval de la mobilité).

4/ L'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation

- Développement d'outils et d'actions favorisant la mutualisation des moyens et la modernisation des pratiques des acteurs de la formation, l'amélioration de la qualité des parcours de formation (ingénierie, accompagnement,...).
- Dispositifs d'expérimentation et de diffusion de nouveaux procédés pédagogiques pouvant notamment contribuer au « verdissement » des formations.
- Accompagner les mutations du travail dans les modes de création et de diffusion stimulés grâce aux outils numériques.

Principaux groupes cibles :

Groupes cibles :

Tout public notamment les personnes peu ou pas qualifiées, les demandeurs d'emploi ou les personnes à la recherche d'un emploi.

Bénéficiaires :

Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, entreprises, associations, organismes consulaires...

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

Les mesures liées à la prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'inclusion et la prévention de toute forme de discrimination sont bien pris en compte dans le cadre de l'objectif stratégique 4.g.

L'intervention du FSE + vise à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. Les actions de formation en matière de compétences clés, savoirs de base ou de certification visent à garantir l'égalité des chances auprès des publics les plus vulnérables sur le territoire. Le soutien aux Ecoles de la Deuxième Chance contribuera également à favoriser l'égalité des chances pour le public jeune.

De manière transversale, il s'agit à la fois de prendre en compte les besoins spécifiques des public afin d'élever leur niveau de qualification mais également de les amener à accéder à un emploi et par conséquent de répondre à l'objectif d'inclusion.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux: NON CONCERNE

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de

chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
3	4.g	FSE	En transition	EECO02	Participants chômeurs y compris les chômeurs de longue durée.	Participants	10240	34132
3	4.g	FSE	En transition	EECO04	Personnes inactives.	Participants	602	2008
3	4.g	FSE	En transition	EECO09	Titulaire d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 0 à 2).	Participants	5782	19275
3	4.g	FSE	En transition	EECO010	Titulaire d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3 à 4)	Participants	4939	16464

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	S	do
3	4.g	FSE	En transition	EECR03	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation.	Nombre	0	2021	12047	M	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.g	140	75 741 084 €

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.g	01	75 741 084 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.g	33	75 741 084 €

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.g	10	75 741 084 €

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
3	FSE	En transition	4.g	02	75 741 084 €

Axe 5 :

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

5.1 Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

Types d'actions correspondants

Les différents temps de concertation et les contributions des partenaires ont permis de mettre en avant la nécessité de renforcer les chaînes d'ingénierie dans les territoires. De bonnes pratiques sont déjà mises en place, avec un ancrage territorial important et une animation d'un réseau d'acteurs territoriaux permettant les échanges d'expériences et l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques.

5.1.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires doit être le socle de l'axe 4. Elle doit permettre de compléter les moyens existants en :

- Renforçant la mise en réseau d'acteurs locaux et le maillage du territoire, que ce soit autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale
- Faisant converger les intérêts des différents groupes (usagers, financeurs, etc) vers des projets collectifs et partagés
- Développant des projets dans une approche la plus intégrée possible
- Apportant une expertise et un soutien technique dans les territoires, à destination des bénéficiaires des aides européennes

Dans ce cadre seront donc soutenues les actions visant le développement :

- D'une ingénierie généraliste / ingénierie de projet de cohérence territoriale pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale
- D'une ingénierie de projet thématique, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales
- D'une ingénierie d'amorçage de projets
- De la mise en réseau ou d'une coopération thématique et interterritoriale

Les démarches préparatoires à l'élaboration des stratégies sont soutenues dans le cadre des enveloppes complémentaires dont les Programmes de Développement Rural 2014-2020 bénéficient au titre des 2 années de transition, sauf pour Bordeaux Métropole qui pourra mobiliser le FEDER à cette fin.

Le FEADER, au titre de LEADER, est identifié comme fonds chef de file, de manière exclusive, pour le financement de la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs sur la durée du programme, sauf pour Bordeaux Métropole qui pourra mobiliser le FEDER à cette fin.

5.1.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Revitalisation commerciale des villes-centres, des centres-bourgs et des quartiers politique de la ville
- Contribuer à l'amélioration **de l'habitat** en luttant contre la précarité énergétique
- Favoriser le développement et l'accessibilité des services de proximité et des commerces des territoires déficitaires (secteurs ruraux, villes et bourgs maintenant une armature urbaine « secondaire », quartiers politique de la ville notamment)

L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population dans des secteurs fragilisés en assurant une réponse aux besoins « de base » aux habitants. Dans ce cadre, pourront être soutenus les types de projets suivants :

Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartier

- Équipements à vocation économique (dont commerciales et artisanales) et de service
- Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Aménagements des espaces communs et services collectifs
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés

Equipements permettant le développement et le maintien de l'accès aux services à la population

- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments permettant la mutualisation de service aux publics
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement inscrits dans des stratégies locales dans les secteurs : culturels et patrimoniaux, sportifs, des loisirs, et de l'enfance/jeunesse

Emergence de nouveaux services

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant l'accès à la formation des publics et à l'orientation professionnelle des jeunes (salles de formation, accompagnement des publics pour faciliter leur accès à la formation)
- Plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation d'équipements de lieux « hybrides » (accueil d'au moins 2 activités différentes)

5.1.3. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la prise en compte des enjeux actuels de transitions dans les territoires urbains et ruraux
- Renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, réduisant les inégalités territoriales et prenant soin de préserver les ressources naturelles
- Permettre la transformation et la reconversion de zones « déclassées » et lutter contre le morcellement du foncier bâti et non bâti

A ce titre, plusieurs types d'actions sont soutenus :

Développer de nouvelles activités dans les territoires

- Actions d'aménagements et d'équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes
- Actions et investissements permettant la valorisation des territoires et de leur environnement auprès des publics et acteurs
- Développement de la cyclo-logistique¹⁰ comme moyen de maintenir un écosystème économique notamment en milieu rural, auprès des personnes fragiles, les livraisons ou taxis en vélos étant un moyen de maintenir des liens de proximité (logique de couvrir le dernier kilomètre)
- Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux
- Actions de valorisation touristique du patrimoine de sites emblématiques ou présentant du potentiel,
- Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère, dans les territoires.

Emergence et structuration d'un développement économiques durable des territoires

- Investissements permettant le développement de l'économie sociale et solidaire et l'inclusion sociale de tous les publics
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments accueillant des tiers lieux, permettant notamment le développement du télétravail dans les territoires
- Développement de projets culturels et patrimoniaux,

Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

Promouvoir une mobilité durable dans les territoires

- Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité ;

¹⁰ La cyclo-logistique se définit comme l'utilisation de vélos professionnels (vélos-cargos, biporteurs, triporteurs, cargocycles, vélos-remorques, quadricycles, etc.), avec ou sans assistance électrique, pour la livraison de marchandises

- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité (au minimum 2 modes de transport) favorisant l'intermodalité sur l'ensemble des réseaux de transports (sur un projet global : études et travaux)
- Investissement en faveur des modes collectifs, partagés et actifs :
 - Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne (en lien avec des pôles d'échanges, zones d'activités périphériques, établissements scolaires, services publics ...) et/ou la résorption des points durs sur les itinéraires (ouvrages d'art,..)
 - Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal

Transformation et reconversion de zones « déclassées »

- Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et répondant aux enjeux de cet axe.

5.1.4. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales du massif Pyrénéen

La zone de massif des Pyrénées, présente des caractéristiques spécifiques (zones défavorisées au sens des Traités), et particulièrement fragilisée par le changement climatique.

Cette situation a conduit, en 2017, à la mise en place d'un « plan montagne Pyrénées-Atlantiques » qui réunit les acteurs et les partenaires institutionnels : Département, Région et Etat. Ce plan couvre un champ large concernant la problématique « montagne ». Ce plan constitue le socle de travail sur la zone de montagne.

Le diagnostic régional a mis en avant la nécessité de conduire des actions visant à maintenir dans ce territoire les conditions de vie des populations montagnardes, qui contribuent par leurs activités au maintien d'un patrimoine économique, culturel et environnemental caractéristique.

A ce titre, plusieurs types d'actions sont soutenus au titre de cet axe :

- Investissements et soutien dans des activités existantes et nouvelles, dans un objectif d'adaptation au changement :
 - du climat, notamment pour contribuer au développement d'une activité économique «4 SAISONS », en particulier dans les stations de ski, inscrite dans l'objectif de développement soutenable du milieu montagnard
 - des attentes et des comportements des usagers de la montagne (adéquation offre/demande, adaptation du territoire montagnard à l'attractivité renforcée par les effets de la crise sanitaire, notamment)
- Investissements et soutien permettant de renforcer l'attractivité des territoires de montagne, par l'amélioration, la diversification, la qualification et la promotion d'une offre durable d'activité pour la population touristique et permanente :
 - création, réhabilitation d'hébergements touristiques (refuges, gîtes de groupes, hôtels, centres de vacances...),
 - création, modernisation d'infrastructures liées aux sports de nature,

- actions de promotion et de sensibilisation du territoire de montagne comme espace de vie pour :
 - assurer l'appropriation du territoire montagnard dans toutes ses composantes, surtout par les jeunes,
 - permettre l'accueil et intégration d'une nouvelle population permanente en montagne.

D'autres actions pourront être conduites dans le cadre des autres axes du programme, notamment :

- Au sein de l'objectif spécifique 5.2.1 pour le renforcement de l'ingénierie de développement du milieu montagnard (par exemple prise en compte des interactions entre vallées et avec les zones de piémont), 5.2.2 et 5.2.3 pour les projets s'inscrivant dans ces thématiques
- Au sein de l'axe 2 : Actions de protection et de valorisation du patrimoine environnemental et culturel, Actions de sensibilisation et de connaissance du public sur les enjeux du maintien de la biodiversité en zone montagne, actions limitant les atteintes et les dégradations de sites présentant une valeur environnementale et culturelle, et, actions liées à la mobilité.
- Au sein des axes 1 et 4 : Accompagnement à la création d'activités nouvelles, liées aux besoins créés par le changement climatique, dans la logique de la pluriactivité et des emplois saisonniers.

Principaux groupes cibles :

5.1.1 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, Associations, PNR

5.1.2 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, bailleurs sociaux, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel, PNR...

5.1.3 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, PNR, Organismes HLM, Fondations, ...

5.1.4. : Opérateurs privés et publics dont l'action concerne la zone de massif du département des Pyrénées-Atlantiques

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à la réduction des inégalités territoriales de la région, tant sociales qu'économiques ou encore en termes de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux:

Les territoires intégrant une agglomération de plus de 100 000 habitants ou dont la population urbaine, selon l'approche Eurostat se basant sur les grilles de densité, est majoritaire et porteurs d'une « stratégie de développement territorial »

Les projets relevant de l'objectif « Promouvoir une mobilité durable situés dans les territoires » localisés dans les périmètres géographiques des communautés d'agglomération, syndicats mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines sont soutenus dans la cadre de l'OS2.8 en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines ».

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour l'intervention 5.1.4:

Les communes relevant du périmètre de la zone du massif pyrénéen du Département des Pyrénées-Atlantiques¹¹.

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Plus particulièrement sur la zone des Pyrénées : mise en œuvre via le schéma et la convention interrégionale de massif des Pyrénées, en partenariat avec la Région Occitanie, l'Etat et les Départements du Massif pyrénéen. Seront notamment soutenues des actions s'inscrivant dans des initiatives conduites à l'échelle du massif pour l'accompagnement et l'accélération de projets, la récolte de données économiques et sociales à finalité prospective, la valorisation et la promotion de l'activité pyrénéenne, la mise en réseau des acteurs du territoire

D'un point de vue transfrontalier : Référence partagée avec le Programme POCTEFA à travers la « Stratégie des Pyrénées », élaborée en association entre les autorités publiques des deux versants, au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Les modalités de soutien des projets interrégionaux ou transnationaux pourront faire l'objet d'une coordination préalable dans le cadre des programmes concernés.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

¹¹ Décret n°2004-69 du 26 janvier 2004

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
4	51	FEDER	En transition	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Population	3 576 628	3 576 628
4	51	FEDER	En transition	RCO75	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Nombre	16	16
4	51	FEDER	En transition	RCO76	Projets intégrés de développement territorial soutenus	Nombre	67	336

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
4	51	FEDER	En transition	RCRO1	Emploi créé	Emploi à temps plein annuel	0	2021	140		

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	51	169	62 936 491

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	51	01	62 936 491 €

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	51	10	59 370 154
4	FEDER	En transition	51	13	3 566 337

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	51	03	62 936 491

5.2 Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines

Types d'actions correspondants

Les différents temps de concertation et les contributions des partenaires ont permis de mettre en avant la nécessité de renforcer les chaînes d'ingénierie dans les territoires. De bonnes pratiques sont déjà mises en place, avec un ancrage territorial important et une animation d'un réseau d'acteurs territoriaux permettant les échanges d'expériences et l'émergence de projets innovants et multisectoriels, voire atypiques.

5.2.1 Une ingénierie renforcée dans les territoires doit être le socle l'axe 5. Elle doit permettre de compléter les moyens existants en :

- Renforçant la mise en réseau d'acteurs locaux et le maillage du territoire, que ce soit autour d'une thématique, d'une approche territoriale ou interterritoriale
- Faisant converger les intérêts des différents groupes (usagers, financeurs, etc.) vers des projets collectifs et partagés
- Développant des projets dans une approche la plus intégrée possible
- Apportant une expertise et un soutien technique dans les territoires, à destination des bénéficiaires des aides européennes

Dans ce cadre seront donc soutenues les actions visant le développement :

- D'une ingénierie généraliste / ingénierie de projet de cohérence territoriale pour l'animation d'une stratégie locale et interterritoriale
- D'une ingénierie de projets thématiques, permettant notamment de mutualiser et assurer un maillage des expertises interterritoriales
- D'une ingénierie d'amorçage de projets
- La mise en réseau ou de coopération thématique et interterritoriale

Les démarches préparatoires à l'élaboration des stratégies sont soutenues dans le cadre des enveloppes complémentaires dont les Programmes de Développement Rural 2014-2020 bénéficient au titre des 2 années de transition,

Le FEADER, au titre de LEADER, est identifié comme fonds chef de file, de manière exclusive, pour le financement de la gestion, le suivi et l'évaluation de la stratégie ainsi que son animation, y compris la facilitation des échanges entre acteurs sur la durée du programme, sauf pour bordeaux Métropole qui pourra mobiliser le FEDER à cette fin.

5.2.2 Attractivité durable des territoires – accès aux services

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Revitalisation commerciale des villes-centres, des centres-bourgs et des quartiers politique de la ville
- Contribuer à l'amélioration de l'habitat en milieu rural en luttant contre la précarité énergétique
- Favoriser le développement et l'accessibilité des services de proximité et des commerces des territoires déficitaires (secteurs ruraux, villes et bourgs maintenant une armature urbaine « secondaire », quartiers politique de la ville notamment)

L'enjeu est d'assurer le maintien et l'apport de population dans des secteurs fragilisés en assurant une réponse aux besoins « de base » aux habitants. Dans ce cadre, pourront être soutenus les types de projets suivants :

Projets s'inscrivant dans une stratégie de dynamisation des centres bourgs, villes ou quartier

- Équipements à vocation économique (dont commerciales et artisanales) et de service
- Création et amélioration de logements sociaux (- de 20 logements)
- Aménagements des espaces communs et services collectifs
- Renaturation et aménagement paysager de sites déqualifiés

Equipements permettant le développement et le maintien de l'accès aux services à la population

- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments permettant la mutualisation de services au public
- Infrastructures d'accueil des professionnels de santé (projets intégrant le développement de la télémédecine, la e-santé, le logement collectif pour les professionnels, les internats de santé...)
- Création, réhabilitation, équipement de bâtiments en appui à des projets de développement inscrits dans des stratégies locales dans les secteurs culturels et patrimoniaux sportifs des loisirs, de l'enfance/jeunesse

Emergence de nouveaux services

- Création, réhabilitation, équipement de bâtiment permettant l'accès à la formation des publics et à l'orientation professionnelle des jeunes (salles de formation, accompagnement des publics pour faciliter leur accès à la formation)
- Plateformes de mobilité solidaire
- Création, réhabilitation, équipement de mutualisation de lieux « hybrides » (accueil d'au moins 2 activités différentes)

5.2.3. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales

Les actions éligibles devront, dans une perspective générale de transition écologique, climatique et énergétique, répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser la prise en compte des enjeux actuels de transitions dans les territoires urbains et ruraux
- Renforcer l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique, réduisant les inégalités territoriales et prenant soin de préserver les ressources naturelles
- Permettre la transformation et la reconversion de zones « déclassées » et lutter contre le morcellement du foncier bâti et non bâti

A ce titre, plusieurs types d'actions sont soutenus :

Développer de nouvelles activités dans les territoires

- Actions d'aménagements et d'équipements touristiques durables, y compris la redynamisation de stations touristiques existantes
- Actions et investissements permettant la valorisation des territoires et de leur environnement auprès des publics et acteurs
- Développement de la cyclo-logistique comme moyen de maintenir un écosystème économique notamment en milieu rural, auprès des personnes fragiles, les livraisons ou taxis en vélos étant un moyen de maintenir des liens de proximité (logique de couvrir le dernier kilomètre)
- Aménagement des itinéraires touristiques fluviaux
- Actions de valorisation touristique du patrimoine de sites emblématiques ou présentant du potentiel,
- Actions concourant au développement de la forêt publique, à visée récréative, économique, paysagère, dans les territoires.

Emergence et structuration d'un développement économiques durable des territoires

- Investissements permettant le développement de l'économie sociale et solidaire et l'inclusion sociale de tous les publics
- Création, réhabilitation, équipements de bâtiments accueillant des tiers-lieux, permettant notamment le développement du télétravail dans les territoires,
- Développement de projets culturels et patrimoniaux,
- Soutien aux projets culturels innovants et s'appuyant sur l'ESS et les droits culturels

Promouvoir une mobilité durable dans les territoires

- Investissement dans les infrastructures de recharge et d'avitaillement de vecteurs énergétiques décarbonés pour la mobilité ;
- Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité (au minimum 2 modes de transport) favorisant l'intermodalité sur l'ensemble des réseaux de transports (sur un projet global : études et travaux)
- Investissement en faveur des modes collectifs, partagés et actifs :
 - Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne (en lien avec des pôles d'échanges, zones d'activités périphériques, établissements scolaires, services

publics ...) et/ou la résorption des points durs sur les itinéraires (ouvrages d'art...)

- Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal

Transformation et reconversion de zones « déclassées »

- Reconversion et requalification de friches concourant à la lutte contre l'étalement urbain et la consommation foncière, et, en répondant aux enjeux de cet axe.

5.2.4. Soutien aux dynamiques d'innovation et reconversion territoriales du massif Pyrénéen

La zone de massif des Pyrénées, présente des caractéristiques spécifiques (zones défavorisées au sens des Traités), et particulièrement fragilisée par le changement climatique.

Cette situation a conduit, en 2017, à la mise en place d'un « plan montagne Pyrénées-Atlantiques » qui réunit les acteurs et les partenaires institutionnels : Département, Région et Etat. Ce plan couvre un champ large concernant la problématique « montagne ». Ce plan constitue le socle de travail sur la zone de montagne.

Le diagnostic régional a mis en avant la nécessité de conduire des actions visant à maintenir dans ce territoire les conditions de vie des populations montagnardes, qui contribuent par leurs activités au maintien d'un patrimoine économique, culturel et environnemental caractéristique.

A ce titre, plusieurs types d'actions sont soutenus au titre de cet axe :

- Investissements et soutien dans des activités existantes et nouvelles, dans un objectif d'adaptation au changement :
 - du climat, notamment pour contribuer au développement d'une activité économique «4 SAISONS », en particulier dans les stations de ski, inscrite dans l'objectif de développement soutenable du milieu montagnard
 - des attentes et des comportements des usagers de la montagne (adéquation offre/demande, adaptation du territoire montagnard à l'attractivité renforcée par les effets de la crise sanitaire, notamment)
- Investissements et soutien permettant de renforcer l'attractivité des territoires de montagne, par l'amélioration, la diversification, la qualification et la promotion d'une offre durable d'activité pour la population touristique et permanente :
 - création, réhabilitation d'hébergements touristiques (refuges, gîtes de groupes, hôtels, centres de vacances...),
 - création, modernisation d'infrastructures liées aux sports de nature,
- actions de promotion et de sensibilisation du territoire de montagne comme espace de vie pour :
 - assurer l'appropriation du territoire montagnard dans toutes ses composantes, surtout par les jeunes,
 - permettre l'accueil et intégration d'une nouvelle population permanente en montagne.

D'autres actions pourront être conduites dans le cadre des autres axes du programme, notamment :

- Au sein de l'objectif spécifique 5.2.1 pour le renforcement de l'ingénierie de développement du milieu montagnard (par exemple prise en compte des interactions entre vallées et avec les zones de piémont), 5.2.2 et 5.2.3 pour les projets s'inscrivant dans ces thématiques
- Au sein de l'axe 2 : Actions de protection et de valorisation du patrimoine environnemental et culturel, Actions de sensibilisation et de connaissance du public sur les enjeux du maintien de la biodiversité en zone montagne, actions limitant les atteintes et les dégradations de sites présentant une valeur environnementale et culturelle, et, actions liées à la mobilité.
- Au sein des axes 1 et 4 : Accompagnement à la création d'activités nouvelles, liées aux besoins créés par le changement climatique, dans la logique de la pluriactivité et des emplois saisonniers.

Principaux groupes cibles :

Bénéficiaires:

5.2.1 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, établissements d'enseignement, Associations, PNR

5.2.2 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, bailleurs sociaux, porteurs privés (dont fondations), indépendants du milieu culturel, PNR...

5.2.3 : Collectivités publiques et leurs groupements, établissements publics, GIP, associations, entreprises, entreprises y compris les entreprises de l'ESS, PNR, Organismes HLM, Fondations

5.2.4. : Opérateurs privés et publics dont l'action concerne la zone de massif du département des Pyrénées-Atlantiques

Mesures visant à garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination :

L'Autorité de gestion veillera, conformément à l'article 09 du règlement 2021/1060, au respect des principes horizontaux dans la mise en œuvre du programme et des opérations sélectionnées dans le cadre de cet objectif spécifique par notamment, l'information et la sensibilisation des partenaires et des bénéficiaires, et, par une vérification lors des phases de sélection des projets du traitement de ces principes par le bénéficiaire.

Plus particulièrement, les actions soutenues dans cet objectif spécifique participent à la réduction des inégalités territoriales de la région, tant sociales qu'économiques ou encore en termes de développement durable.

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour les interventions 5.2.1, 5.2.2 et 5.2.3:

Les territoires non couverts par l'Objectif spécifique 5.1, présentant le caractère le plus rural parmi les territoires de contractualisation de la Région, selon l'approche Eurostat se basant sur les grilles de densité, et porteurs d'une « stratégie territoriale intégrée ».

Les projets relevant de l'objectif « Promouvoir une mobilité durable situés dans les territoires » localisés dans les périmètres géographiques des communautés d'agglomération, syndicats

mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines sont soutenus dans la cadre de l'OS2.8 en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines ».

Territoires spécifiques ciblés dont outils territoriaux pour l'intervention 5.2.4:

Les communes relevant du périmètre de la zone du massif pyrénéen du Département des Pyrénées-Atlantiques¹².

Actions interrégionales, transfrontalières et transnationales :

La Région Nouvelle-Aquitaine est au cœur de plusieurs espaces de coopération ; les priorités des différents programmes sont convergentes (recherche et innovation, transformation numérique, transition énergétique, protection de l'environnement, lutte contre le changement climatique, mobilité, développement territorial, emploi et formation) et permettent de soutenir les actions correspondantes dans le respect du cadre de mise en œuvre propre aux objectifs « Investissement pour l'emploi et la croissance » et « Coopération territoriale européenne ». La complémentarité de mobilisation de ces programmes sera recherchée ainsi qu'une articulation la plus optimisée. En effet, les acteurs sont membres des instances de pilotage de chacun des programmes, et, la Région, autorité de gestion du programme régional, est également autorité nationale des programmes POCTEFA et Espace Atlantique.

Plus particulièrement sur la zone des Pyrénées : mise en œuvre via le schéma et la convention interrégionale de massif des Pyrénées, en partenariat avec la Région Occitanie, l'Etat et les Départements du Massif pyrénéen. Seront notamment soutenues des actions s'inscrivant dans des initiatives conduites à l'échelle du massif pour l'accompagnement et l'accélération de projets, la récolte de données économiques et sociales à finalité prospective, la valorisation et la promotion de l'activité pyrénéenne, la mise en réseau des acteurs du territoire

D'un point de vue transfrontalier : Référence partagée avec le Programme POCTEFA à travers la « Stratégie des Pyrénées », élaborée en association entre les autorités publiques des deux versants, au sein de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Les modalités de soutien des projets interrégionaux ou transnationaux pourront faire l'objet d'une coordination préalable dans le cadre des programmes concernés.

Utilisation prévue d'Instruments Financiers : NON CONCERNE

¹² Décret n°2004-69 du 26 janvier 2004

Indicateurs

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
4	52	FEDER	En transition	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Population	2 518 537	2 518 537
4	52	FEDER	En transition	RCO75	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Nombre de stratégies	38	38
4	52	FEDER	En transition	RCO76	Projets intégrés de développement territorial soutenues	Nombre	160	798

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
4	52	FEDER	En transition	RCRO01	Emplois créés	Emploi à temps plein annuel	0	2021	136	Projet	

Ventilation indicative des ressources programmées (UE) par type d'intervention

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	52	169	61 430 109

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	52	01	61 430 109

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	52	12	58 996 446
4	FEDER	En transition	52	13	2 433 663

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 8: Dimension 7 – dimension "égalité entre les hommes et les femmes" du FSE+*, du FEDER, du Fonds de cohésion et du FTJ

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)
4	FEDER	En transition	52	03	61 430 109

Partie 3 :
Plan de financement

Objectif stratégique/Axe	Montant UE/axe	Objectif spécifique	Montant UE/osp
OS1 /Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (FEDER).	302 033 172	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	135 500 000
		1.2 Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	36 000 000
		1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	93 033 172
		1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise	37 500 000
Sous-total Axe 1 (FEDER)			302 033 172
OS2/ Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique FEDER)	250 000 000	2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre	50 000 000
		2.2. Favoriser les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	70 000 000
		2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes	38 000 000
		2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution	32 000 000
		2.5. Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau	30 000 000
		2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	30 000 000
Sous-total Axe 2 (FEDER)			250 000 000
OS2/ Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains	34 266 514	2.8. Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone	34 266 514
Sous-total Axe 3 (FEDER)			34 266 514
OS4/ Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE+)	134 741 084	4.a Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale	41 000 000
		4.e. Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de système de formation en alternance et d'apprentissages.	18 000 000
		4.g.Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle	75 741 084
Sous-total Axe 4 (FSE)			134 741 084
OS5/ Axe 5 Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)	124 366 600	5.1. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines;	62 936 491
		5.2. Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines;	61 430 109
Sous-total Axe 5 (FEDER)			124 366 600
Assistance technique FEDER	26 996 582	Assistance technique FEDER	22 119 577
Assistance technique FSE +		Assistance technique FSE +	4 877 005
Sous-Total Assistance technique AG			26 996 582
Assistance technique FEDER AT nationale	3 266 381	Assistance technique FEDER PNAT	2 753 743
Assistance technique FSE + AT nationale		Assistance technique FSE + PNAT	512 638
Sous-Total Assistance technique nationale			3 266 381
TOTAL FEDER			735 539 606
TOTAL FSE			140 130 727
TOTAL FEDER-FSE			875 670 333

3.5. Enveloppes financières par année

Tableau 10: Enveloppes financières par année

Fonds	Catégorie de régions	2021	2022	2023	2024	2025	2026		2027		Total
							Enveloppe financière sans le montant de la	Montant de la flexibilité	Enveloppe financière sans le montant de la	Montant de la flexibilité	
FEDER*	En transition	0	125 641 301	127 663 321	129 726 958	131 830 957	54 622 470	54 622 469	55 716 065	55 716 065	735 539 606
Total		0	125 641 301	127 663 321	129 726 958	131 830 957	54 622 470	54 622 469	55 716 065	55 716 065	735 539 606
FSE+*	En transition	0	23 937 557	24 322 400	24 714 997	25 115 445	10 405 925	10 405 925	10 614 239	10 614 239	140 130 727
Total		0	23 937 557	24 322 400	24 714 997	25 115 445	10 405 925	10 405 925	10 614 239	10 614 239	140 130 727
Total		0	149 578 858	151 985 721	154 441 955	156 946 402	65 028 395	65 028 394	66 330 304	66 330 304	875 670 333

3.6 Enveloppes financières totales par Fonds et cofinancement national

Tableau 11: Dotations financières totales par Fonds et contribution nationale

Numéro de l'objectif stratégique / spécifique du FTJ ou de l'assistance	Priorité	Base de calcul du soutien de l'Union (coût total éligible ou contribution publique)	Fonds	Catégorie de régions*	Contribution de l'Union	Ventilation de la contribution de l'Union				Contribution nationale	Ventilation indicative de la contribution nationale		Total	Taux de cofinancement
						Contribution de l'Union		Montant de la flexibilité			Public	Privé		
						sans assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5	pour l'assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5	sans assistance technique au titre de l'article j)	pour l'assistance technique au titre de l'article j)					
						a)	b)	c)	d)		e)	f)		
OS1	Priorité 1	coût total éligible	FEDER	En transition	312 604 233	302 033 172	10 571 161		208 402 889	82 555 734	125 847 155	521 007 222	0,5999999996	
OS2	Priorité 2			En transition	258 750 000	250 000 000	8 750 000		172 500 001	102 500 001	70 000 000	431 250 001	0,5999999986	
OS3	Priorité 3			En transition	35 465 842	34 266 514	1 199 328		23 643 895	14 049 271	9 594 624	59 109 737	0,5999999985	
OS5	Priorité 5			En transition	128 719 431	124 366 600	4 352 831		85 812 954	44 357 421	41 455 533	214 532 385	0,6000000000	
OS4	Priorité 4	coût total éligible	FSE+	En transition	140 130 727	134 741 084	5 389 643		93 420 486	70 963 638	22 456 848	233 551 213	0,5999999972	
			Total FEDER	En transition	735 539 606	710 666 286	24 673 320	-	-	490 359 739	243 462 427	246 897 312	1 225 699 345	0,5999999996
			Total FSE+	En transition	140 130 727	134 741 084	5 389 643	-	-	93 420 486	70 963 638	22 456 848	233 551 213	0,5999999972
			Total général		875 670 333	845 407 370	30 262 963	-	-	683 780 225	314 426 065	269 354 160	1 459 450 558	0,5999999987

Partie 4 :

Conditions favorisantes

Tableau 12: Conditions favorisantes

Condition favorisantes	Fonds	Objectif spécifique	Réalisation de la condition favorisante	Critères	Respect des critères	Référence aux documents pertinents	Justification
------------------------	-------	---------------------	---	----------	----------------------	------------------------------------	---------------

Condition thématique favorisante (FEDER) « Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente »

Objectif stratégique 1 « Une Europe plus intelligente » -

Objectifs spécifiques 1.1 et 1.4

⇒ **Condition réalisée**

Les critères sont :

1/ Analyse actualisée des défis à relever pour la diffusion de l'innovation et la numérisation

⇒ **Critère respecté**

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, la **Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3)** est alignée sur son **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**.

Pour répondre aux défis à relever pour la diffusion de l'innovation et la numérisation, l'approche régionale consiste à s'appuyer sur une vision actualisée en mode agile basé sur 3 niveaux d'analyse :

- Les diagnostics des schémas régionaux (notamment SRDEII et SRESRI) apportant une vision globale du territoire, des défis à relever et des filières
- Des feuilles de route par filières d'excellence donnant une vision spécifique avec analyses adaptées aux filières et aux spécificités du territoire
- Une démarche transversale permettant une actualisation des analyses en mode agile de la stratégie régionale et des filières par des actions transversales : écosystèmes d'innovation, transformation numérique, transition énergétique et environnementale, intelligence économique et structuration des données et indicateurs et méthodologie d'émergence de filières.

Documents de référence : SRDEII / SRESRI – tableau des filières d'excellence et de leur feuille de route

2/ Existence d'une institution ou d'un organisme régional / national compétent, responsable de la gestion de la S3

⇒ **Critère respecté**

La Région est l'organisme responsable de la gestion de la S3. Pour une cohérence globale entre les stratégies régionales et européennes, cette gestion implique que la Région soit aussi en charge de l'animation et du pilotage des différentes filières d'excellence mais aussi des actions transversales permettant le pilotage agile, l'émergence et la structuration de filières, la consolidation de l'écosystème d'innovation, etc.

Documents de référence : Lois Notré + MAPTAM + SRDEII

3/ Outils de suivi et d'évaluation permettant de mesurer la progression vers les objectifs stratégiques

⇒ **Critère respecté**

Aujourd'hui, le SRDEII et l'approche d'animation des feuilles de route par filières se basent sur des outils de suivi indicateurs et indexation des aides selon les ambitions du SRDEII, la réalisation de rapport annuel ou encore les feuilles de route des différentes filières.

Pour garantir l'agilité de la méthodologie de la S3, le suivi, le pilotage et l'évaluation se baseront **sur les actions transversales** complètement intégrés aux filières et thématiques de la S3 pour :

- Justifier l'intégration des filières dans la liste des filières S3
- Animer la S3 en permettant la structuration des filières et des territoires
- Evaluer la réponse aux objectifs stratégiques de diffusion de l'innovation, transformation numérique et transition énergétique et environnementale.

Enfin, pour assurer un suivi partagé de la S3 avec les parties prenantes, une plateforme de partage d'indicateurs par filières sera réalisée à la fois pour partager des informations mais aussi pour leur permettre de remonter des données.

Documents de référence : rapport annuel SRDEII + feuilles de route régionale + NA Rebond

4/ Fonctionnement de la coopération entre les acteurs (processus de découverte entrepreneuriale)

⇒ **Critère respecté**

Basé sur les outils identifiés précédemment, la coopération entre les acteurs (Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, collectivités territoriales du territoire, acteurs de la recherche et du monde économique) sera assurée par un pilotage opérationnel et agile de la S3 commun avec le pilotage du SRDEII. Le pilotage proposé est celui qui a été mis en œuvre dans la construction du plan Nouvelle-Aquitaine Rebond s'appuyant sur les filières qui a permis la mise à jour des feuilles de route et priorités suite à la crise Covid-19.

Le cœur du pilotage est la Région responsable de la S3 et du SRDEII. Ce pilotage permet la vision globale des différentes filières d'excellence mais aussi de s'assurer de l'alignement des stratégies et des ingénieries avec les niveaux nationaux et européens.

Ce pilotage global est en lien continu avec chacune des filières d'excellence. Ces filières s'articulent autour de feuilles de route, construites, animées et pilotées avec les parties prenantes régionales (les collectivités territoriales, les universités, les acteurs économiques d'une filière, pépinières d'entreprises, agences d'innovation, clusters...). Les feuilles de route sont aussi alignées avec les visions et stratégies nationales et européennes des filières. Des outils transversaux viennent consolider l'approche filière. La notion de transversalité dans cette S3 filière est nécessaire pour un fonctionnement agile de la S3.

Ainsi, les parties prenantes sont associées à tous les niveaux de pilotage à la fois sur des aspects spécifiques à leur filière mais aussi en transversalité.

Documents de référence : NA Rebond + Feuilles de route existantes

5/ Actions nécessaires pour améliorer les systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation, le cas échéant

⇒ **Critère respecté**

Les diagnostics et recommandations ont fait ressortir la nécessité pour la Région de poursuivre ses actions visant à remédier à son retard d'innovation à la fois diffusion de l'innovation dans les entreprises mais aussi en améliorant le potentiel de recherche public du territoire.

La **consolidation de son écosystème d'innovation en transversalité avec l'ensemble des filières d'excellence régional**, se matérialisant par un axe spécifique des « actions transversales » de la S3 Nouvelle-Aquitaine, est une action nécessaire de la S3. En effet, l'écosystème d'innovation s'étend des acteurs d'accompagnement à l'innovation et à la création d'entreprise jusqu'au centres d'innovation et structures de transfert de technologie. L'enjeu est d'accompagner la diffusion de l'innovation, l'envie d'entreprendre mais aussi d'accompagner la structuration des filières en lien avec les grands défis sociétaux de demain.

Documents de référence : SRDEII + NA Rebond

6/ Le cas échant, actions destinées à soutenir la transition industrielle

⇒ **Critère respecté**

Dans son SRDEII, la Région a inscrit, dans plusieurs de ses ambitions, les notions d'accompagnement des transitions, déploiement de l'usine du futur ou encore le développement des territoires par l'innovation. Le programme Usine du Futur définissant la stratégie régionale de transition industrielle est aujourd'hui structuré autour d'une plateforme DIH (DIHNAMIC candidat à la labellisation EDIH) et outils de diagnostics et parcours d'accompagnement.

Au-delà de cette approche transversale de la transition industrielle, chacun des filières a identifié dans ses feuilles de route des actions spécifiques pour accompagner la transition industrielle qui est un des leviers pour la relance économique suite à la crise Covid-19.

Documents de référence : Programme Usine du Futur, Programme Rebond PME

7/ Mesures en faveur de la collaboration avec des partenaires à l'extérieur d'un Etat membre donné dans les domaines prioritaires

⇒ **Critère respecté**

L'alignement des stratégies SRDEII et S3 est la mesure forte qui vise à favoriser la collaboration avec des partenaires extérieurs en renforçant la visibilité européenne des différentes filières. En effet, au travers de l'approche filière et de la construction des feuilles de route, il est possible d'identifier les partenariats mais surtout de les animer en cohérence avec les ambitions régionales.

Plusieurs partenariats structurants existent au niveau de la Région et ou de ses parties prenantes (CleanSky, Plateforme Batterie, EIT Raw Material et EIT Manufacturing, etc. D'autres sont en cours de construction.

Au-delà des feuilles de routes des filières, le schéma directeur donne également la stratégie à l'international pour les entreprises, les écosystèmes et les territoires (orientation 8 du SRDEII)

Documents de référence : SRDEII

Partie 5 :

Autorités responsables du programme

Autorités du programme	Nom de l'institution	Contact	E-mail
Autorité de gestion	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	<u>Le Président</u>	president@nouvelle-aquitaine.fr
Autorité d'audit	Commission Interministérielle de coordination des contrôles- Fonds européens	<u>Madame la Présidente</u>	cicc@finances.gouv.fr
Organisme qui reçoit les paiements de la Commission	Conseil régional Nouvelle-Aquitaine	<u>Le Président</u>	president@nouvelle-aquitaine.fr
Le cas échéant, Organisme en faveur duquel la Commission doit effectuer les paiements art 30(5) Assistance technique	<u>Non concerné</u>		
Fonction comptable si cette fonction est confiée à un organisme autre que l'autorité de gestion	<u>Non concerné</u>		

Tableau 13A: La portion des pourcentages fixés à l'article 36, paragraphe 5, point b), du RDC, qui serait remboursée aux organismes qui reçoivent les paiements de la Commission en cas d'assistance technique au titre de l'article 36, paragraphe 5, du RDC (en points de pourcentage)

Organisme 1 : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	89.21%
Organisme 2 : ANCT	10.79%

Partie 6 :

Partenariat

Mesures mise en place pour associer les partenaires à l'élaboration du programme opérationnel

La Région Nouvelle-Aquitaine, dans son rôle de pilote des fonds européens 2014-2020, a souhaité anticiper l'élaboration des programmes 2021-2027 en associant l'ensemble des parties prenantes aux différentes phases de préparation, dès la parution des projets de règlements dans une large concertation régionale.

Sur base du partenariat existant, elle a défini un calendrier et une méthodologie autour d'un dispositif de concertation, organisé à 2 niveaux :

- Une instance technique appelée « Journées de Concertation (JoC) » composée de 10 groupes de travail thématiques : innovation, entreprises, instruments financiers, numérique, transition énergétique, environnement, emploi/formation/ESS/Création d'activités, approche territoriale, S3 et gestion/outils/procédures.
- Une instance politique avec une « Conférence des Partenaires » (COP) associant l'ensemble des acteurs publics et des représentants des acteurs privés.

Afin d'assurer une participation forte et active des partenaires, des outils numériques ont été mis en place :

- Une plateforme d'échanges numérique (europe-en-nouvelle-aquitaine.fr) et un espace collaboratif (extranet-ue.nouvelle-aquitaine.pro) destinés à diffuser les informations: documentation par thématique, comptes rendus des COP et JOC, fiches actions, contributions des partenaires ... ,
- Une adresse générique (europe.21-27@nouvelle-aquitaine.fr) permettant un échange en continu avec le partenariat,
- Une plateforme spécifiquement créée pour la concertation (participez.nouvelle-aquitaine.fr) qui a permis à un large public de déposer leurs contributions et réflexions.

L'ensemble de ces outils a permis la diffusion d'information et les échanges en continu pendant le processus de concertation avec le partenariat.

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé dès octobre 2018 une concertation afin de recueillir l'avis des acteurs du territoire sur les orientations stratégiques des futurs programmes en leur demandant quelles étaient selon eux « les priorités stratégiques qui devraient être soutenues par les fonds européens sur la période 2021-2027 en Nouvelle-Aquitaine afin d'accompagner le développement des territoires ? ». Les partenaires ont transmis leurs contributions via un site de concertation. Au total, environ 80 contributions ont été reçues, analysées et prises en compte pour identifier les principaux enjeux régionaux.

Ces contributions ont également servi d'appui aux 19 réunions d'information organisées sur l'ensemble du territoire entre juillet et octobre 2019. Ces séquences ont eu pour but de mobiliser l'ensemble des acteurs privés et publics parmi lesquels les mairies, les intercommunalités, les départements, les membres du comité de suivi et les représentants socio-économiques ainsi que la société civile.

Une 1^{ère} COP le 11 juin 2019 a lancé les travaux d'information et de consultation. Elle a permis d'informer les partenaires sur les propositions d'intervention des fonds pour 2021-2027 ainsi que sur leur processus d'élaboration.

Le partenariat a d'abord participé à l'établissement du diagnostic territorial par objectifs stratégiques de juillet à septembre 2019, puis entre novembre 2019 à décembre 2020 à l'élaboration du programme lui-même. 5 JOC ont été organisées de juillet 2019 à octobre 2020 autour des 10 groupes thématiques afin d'échanger sur les différentes versions du programme. Ce travail a été complété par des contributions écrites via une plateforme dédiée (extranet). Les orientations identifiées lors de l'élaboration du diagnostic ont fait l'objet d'un travail de synthèse et de priorisation lors d'une JoC du 4 octobre 2019.

L'autorité de gestion a réuni le partenariat le 20 février 2020 autour de 7 groupes de travail. Suite à cette séquence, le partenariat a été invité à réagir via des contributions écrites permettant la rédaction de fiches actions intégrant les remarques et propositions. Elles ont été mises en ligne sur le site extranet.

La 3^{ème} COP s'est déroulée le 14 mai 2020 sous forme de webinaire eu égard au contexte sanitaire, et a permis d'échanger avec nos élus et partenaires sur l'architecture du futur programme FEDER-FSE+ (V0), préparée lors de la JOC du 20 février.

Les JOC des 30 septembre et 1^{er} octobre, organisées sous forme d'ateliers : compétitivité des entreprises, recherche/innovation, Formation/emploi, numérique, environnement, transition énergétique, instruments financiers, procédures et S3, ont permis de travailler sur la version 1 du programme régional FEDER-FSE+.

Les fiches actions, travaillées lors de ces 3 JOC ont été mises en ligne sur le site extranet de la Région.

La 4^{ème} COP du 5 novembre 2020, en webinaire, a permis de présenter aux partenaires le travail mené sur la Version 1 du programme FEDER-FSE+.

En ce qui concerne l'approche territoriale, 5 JoC ont été organisées entre 2020 et 2021 afin d'échanger avec les partenaires sur les enjeux territoriaux des futurs programmes européens, les scénarii possibles de mise en œuvre, les modalités de mise en œuvre de Leader, de répartition des enveloppes et enfin le projet d'appels à candidatures auprès des territoires.

Une CoP sous forme de consultation écrite s'est tenue en décembre 2021 pour valider la V2 après une information des partenaires en novembre sur les principaux éléments d'évolution, en lien avec les négociations sur l'accord de partenariat.

A l'issue de cette phase de concertation, plus de 130 contributions écrites de 117 organismes ont été reçues et analysées, panel très représentatif de contributeurs : collectivités, structures de protection et valorisation de l'environnement, parcs, pays, chambres consulaires, structures d'éducation/formation/recherche, autres établissements publics, associations, fédérations, syndicats ...

Au total, ces sont environ 5 000 personnes qui ont participé à 64 réunions dont 7 COP et 10 JOC entre avril 2019 et décembre 2021.

Conformément au règlement général et au code de conduite européen en matière de partenariat, **l'ensemble des acteurs du partenariat régional élargi** a été associé à l'élaboration du PO FEDER-FSE+. Le choix des partenaires s'est appuyé sur les membres du Comité de suivi (1679 membres) des fonds européens 2014-2020 offrant ainsi une représentativité complète des acteurs publics et privés dans les domaines couverts par la politique de cohésion. Ce partenariat

a été actualisé au vu notamment des dernières concertations menées dans le cadre des schémas régionaux et des conséquences liées à la fusion des 3 régions.

Ainsi, cet élargissement a permis d'enrichir notablement la réflexion et de bâtir un programme à partir de l'apport des partenaires pris en compte dans la mesure où il contribue aux objectifs attendus par l'Union européenne.

Afin d'assurer la transparence et susciter des réactions, une **consultation publique** va être ouverte. Cette consultation sera publiée dans les quotidiens régionaux (Sud-Ouest, le Populaire et la Nouvelle République par exemple) mais sera également visible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet de programme présenté à la Commission, ainsi que les résultats de l'évaluation ex ante et de l'évaluation stratégique environnementale (**ESE**) seront donc rendus publics. Conformément à la directive 2001/42/CE du 27/06/2001, l'ESE doit être effectuée au cours de l'élaboration du programme et menée à son terme avant l'adoption de celui-ci.

La saisine de l'Autorité environnementale a été effectuée le 24 décembre dernier et dès son avis, la consultation du public sera organisée.

Rôle du partenariat dans la réalisation, le suivi et l'évaluation du programme

Le partenariat sera impliqué dans le processus de sélection ainsi que dans le travail de suivi et d'évaluation des réalisations du Programme FEDER-FSE+ à travers principalement deux instances :

- Le comité de suivi inter-fonds (CS)
L'instance de consultation (ICP)

Le comité de suivi inter-fonds (CS) :

Le comité de suivi réunit les représentants de la Commission européenne, des instances nationales, les partenaires régionaux, les services de l'Etat et de la Région.

Sa composition regroupera des membres tels que le Président du Conseil régional, les Présidents des Communautés urbaines, d'Agglomération et de la Métropole, les Préfets des départements, le Président du Conseil économique, social et environnemental régional etc. et des membres consultatifs associés dont les représentants de la société civile (organisations syndicales, organismes de protection de la nature, monde associatif, économique et socioprofessionnel).

Le comité de suivi se réunira en plénière au minimum une fois par an selon les modalités prévues au règlement intérieur, lequel sera établi conformément au cadre institutionnel, juridique et financier national. Pour des raisons liées au contexte sanitaire notamment, il pourra également être organisé sous forme dématérialisée.

Il assurera le pilotage stratégique des programmes européens 2021-2027 dont la Région Nouvelle-Aquitaine assure la fonction d'autorité de gestion. Il examinera en détail toutes les questions ayant une incidence sur la réalisation du programme, donnera un avis sur toute modification du programme proposée par l'autorité de gestion et pourra adresser des recommandations à l'autorité de gestion en ce qui concerne la mise en œuvre et l'évaluation du programme.

L'instance de consultation (ICP) :

Dans le respect des principes de transparence et de partenariat, les partenaires sont consultés sur les projets susceptibles d'être soutenus au titre du programme. Ils émettent, avant la décision de l'autorité de gestion, un avis consultatif préalable et/ou des observations sur la base des

documents établis par l'Autorité de gestion. Cette instance, afin de permettre une programmation fluide et régulière, sera dématérialisée ; sur la période de consultation, une réunion d'information des partenaires pourra être tenue afin de répondre aux éventuelles questions ou apporter des précisions sur les opérations présentées.

Un calendrier prévisionnel des consultations est fixé semestriellement.

L'axe 5 étant mis en œuvre sous forme de DLAL avec une délégation de sélection aux territoires, les membres de l'ICP bénéficieront d'une information à posteriori des dossiers programmés dans le cadre des stratégies locales.

Partie 7 :

Communication et visibilité

1. La mise en œuvre

Pour renforcer la cohérence des actions de communication des fonds FEDER, FSE +, FEADER, FEAMPA et donner une plus grande visibilité de l'action de l'Europe, des actions inter-fonds seront menées majoritairement. Pour autant, cette stratégie envisagera des actions spécifiques à chaque fonds et une approche thématique en fonction des objectifs politiques des programmes, de leurs stratégies et de leurs avancées.

Une démarche participative associant les partenaires permettra d'optimiser sa mise en œuvre. Il sera recherché une corrélation avec les actions de communication de la Région, des partenaires, des relais et les programmes de coopération.

Cette stratégie de communication s'appuie sur les principaux enseignements tirés de la précédente période. L'enjeu majeur sera d'informer et sensibiliser de manière transparente l'opinion publique. En effet, les projets financés témoignent de la présence d'une Europe proche et solidaire. Un point particulier sera fait sur les projets d'importance stratégique.

La stratégie sera mise en œuvre selon les modalités prévues par la réglementation européenne. Un responsable de la communication assurera les échanges d'informations sur les activités de visibilité et de communication avec la Commission.

2. Les objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur leur mise en œuvre
- Transmettre les valeurs européennes et régionales, et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période 2021-2027,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

3. Les cibles

Les bénéficiaires et les bénéficiaires potentiels

Un porteur de projet doit pouvoir juger rapidement et simplement si son projet est en adéquation avec les priorités européennes avant d'aller plus loin dans sa démarche. Il s'agit de faire émerger de nouveaux projets éligibles au soutien européen.

Il est nécessaire également de veiller à ce que chaque bénéficiaire respecte bien ses obligations de communication et les accompagner dans leurs démarches administratives.

Au-delà de cette obligation réglementaire, les bénéficiaires peuvent à leur tour jouer un rôle de relais en témoignant de la réussite de leur projet.

Les partenaires et les relais

- Il s'agit de mettre en scène toutes les synergies possibles entre les différents partenaires notamment les membres du comité de suivi et d'associer l'Europe à leurs événements.

- Les relais (Universités, agences, animateurs territoriaux, les Centres Information Europe Direct, les maisons de l'Europe, les centres de formation...) sont les maillons indispensables à la réussite et à la mise en œuvre des programmes européens.
- Les élus peuvent être à la fois des bénéficiaires mais également des relais efficaces auprès des porteurs de projets sur l'ensemble de la région.
- Les médias sont également des vecteurs d'information

Le grand public

Il s'agit de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de l'intervention de l'Europe dans leur quotidien.

Au-delà de ces trois grandes catégories, une nécessaire segmentation des cibles sera réalisée en fonction des actions de communication à mener en lien avec la stratégie du programme et ses grands objectifs (ex: grand public; jeunes; jeunes ruraux).

4. Le message

Sur la période 2014/2020, la signature régionale « La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire/votre avenir » a permis de souligner la présence de l'Europe en région. Présente sur tous les supports de communication, elle est aussi utilisée par de nombreux bénéficiaires et partenaires. L'utilisation de la même signature permettra d'assurer une continuité.

5. Une communication digitale

Le site « www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu » et les comptes Facebook « Europeennouvelleaquitaine » et Twitter « UEenNvelleAqui », seront au cœur de cette stratégie. Une adaptation de ces réseaux à l'évolution des canaux d'information sur les années à venir sera à prévoir.

L'organisation d'évènements hybrides (en digital et présentiel) permettra de s'adapter à toute situation de crise.

6. Le budget

Une enveloppe de 3 M€ sera mobilisée sur le programme opérationnel FEDER/ FSE+ pour mettre en œuvre les actions de communication.

7. L'évaluation

Indicateurs relatifs aux réseaux sociaux, au site internet, retombées presse

Partie 8 :

Utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires et de financements non liés aux coûts

Non concerné

Liste des opérations d'importance stratégique

Définition réglementaire : « Une opération qui apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs d'un programme et fait l'objet d'un suivi particulier et de mesures de communication particulières »

1/ Le Projet « FERROCAMPUS »

Opération d'envergure stratégique pour la Nouvelle-Aquitaine, ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale initiée autour du transport ferroviaire durable. Le projet repose sur la création d'un campus technopolitain dédié à la filière ferroviaire, avec pour objectif de faire émerger un écosystème complet, regroupant à la fois des activités de formation, de recherche appliquée, de transfert technologique, favorisant la création, l'installation et la collaboration d'entreprises et apportant une réponse aux enjeux liés aux mutations en cours et à venir de la filière, avec pour ambition de devenir d'ici 2030 le site de référence en Europe en matière d'expertise et d'expérimentation en situation réelle des nouvelles innovations ferroviaires. Ce projet est situé à Saintes, en Charente-Maritime.

L'opération représente un investissement de plus de 50 millions d'euros d'ici 2025 et couvre plusieurs priorités du programme, en contribuant notamment à l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation, à renforcer la croissance et la compétitivité des PME, et à développer les compétences.

La phase de préfiguration du projet a débuté, pour une mise en œuvre opérationnelle échelonnée entre 2022 et 2025.

2/ Le Projet « Réseau de chaleur urbain » de l'agglomération de Pau

Soucieuse de respecter les engagements nationaux, européens et internationaux, notamment les accords de Paris sur le Climat de 2015, ainsi que les engagements de l'Union Européenne d'atteindre 32% d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation finale d'énergie en 2030, la Communauté d'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) s'est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche ambitieuse de développement des EnR, matérialisée par son "Plan Action Climat" adopté en juillet 2018 avec une volonté de "favoriser l'innovation en faveur de la croissance verte" et de "produire massivement des énergies renouvelables et de récupération". Le projet de réseau de chaleur urbain d'agglomération s'inscrit dans ce cadre et permettra d'alimenter de gros consommateurs d'énergie tels que des bâtiments résidentiels classé ANRU, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, un pôle technologique et des établissements de santé dont un centre hospitalier. Ainsi, le réseau de chaleur de 35 km, alimenté par plus de 70% d'énergies renouvelables, desservira environ 11 300 équivalent-logements. Sur l'aspect environnemental, la réduction de la consommation d'énergie fossile, en s'appuyant sur un mix énergétique incorporant 72,3% d'EnR, permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire à hauteur de 24.100 tonnes de CO2 par an. D'un point de vue économique, un des objectifs affichés par le projet est de proposer un outil pour faire face à la précarité énergétique, en proposant aux abonnés du réseau de chaleur, au-delà d'une énergie plus vertueuse, une tarification maîtrisée s'affranchissant au mieux des fortes variations du prix du gaz, affecté par les aléas géopolitiques.

L'opération représentant un coût global de 52.4 millions d'euros, est composée de 3 tranches dont la première a bénéficié d'un soutien de l'Union européenne (FEDER) au titre du Programme Opérationnel 2014-2020.

Les deux autres tranches qui débiteront en 2022 contribueront à favoriser les énergies renouvelables.

3/ Les Espaces Régionaux d'Information de Proximité Nouvelle-Aquitaine

Ces espaces, déployés par bassin d'emploi (43 en Nouvelle-Aquitaine) proposent une offre de service partenariale qui vise à aider tous les publics à s'orienter vers et dans la vie professionnelle par un accès facilité à l'information sur les métiers, l'emploi, la création d'activité, la prise en compte de la réalité territoriale et des besoins des entreprises.

Ces actions permettent donc de donner une lisibilité de l'offre de service sur tous les territoires, et pour tous les publics.

Le dispositif dont l'amorçage a été accompagné dans le cadre du programme 14-20 va poursuivre son déploiement et connaître des évolutions sur la période 2021-2027 que le FSE+ viendra soutenir au titre tant du déploiement que de leur animation.

Le cout de ces espaces est estimé autour des 8M€ et le soutien du FSE + à 4M€.

4/ Le Dispositif AMPLI :

AMPLI (Appui aux Micro-Projets Locaux Innovants) est un dispositif emblématique de l'Economie Sociale et Solidaire qui permet l'amorçage de micro-projets locaux et innovants (notamment des initiatives solidaires et circulaires, développement d'ateliers dans une dynamique de tiers-lieux) d'une très grande diversité dans un objectif de création d'emploi. L'intervention du FSE+ vise à soutenir la création d'un poste au sein de la structure qui porte le projet par une aide forfaitaire de 20.000 €.

Ce dispositif permet à la fois de répondre à des besoins identifiés sur les territoires en développant une nouvelle activité et de créer des emplois non délocalisables.

En cumulé sur la période du programme, près de 9M€ de FSE + pourront être mobilisés pour soutenir environ 450 projets soutenus

5/ Le Dispositif des E2C :

L'École de la 2ème Chance a pour objectif de permettre à de jeunes adultes sans diplôme ni qualification, en rupture avec le système scolaire et/ou l'emploi, de réenclencher un parcours éducatif d'acquisition de compétences les conduisant à une insertion sociale et professionnelle. Ces actions visent à améliorer la qualification des actifs en permettant le retour à la formation d'une partie du public « décrocheur » du système scolaire dit traditionnel.

L'ancrage des E2C sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine a permis de favoriser la structuration de 4 écoles déployées aujourd'hui sur 9 sites. Afin d'assurer une plus grande couverture territoriale (émergence d'une école sur le territoire du limousin), d'augmenter le nombre de bénéficiaires et de soutenir les améliorations pédagogiques notamment dans l'utilisation des outils numériques, le FSE+ soutiendra les évolutions de ce dispositif destiné à des publics défavorisés.

Le cout de ce dispositif est estimé autour des 16M€ et le soutien du FSE + à 9M€. Le FSE + soutiendra ces actions sur la période 2022-2027.